Nations Unies S/PV.5784



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5784e séance

Mardi 27 novembre 2007, à 15 heures
New York

Président :	M. Natalegawa	(Indonésie)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Belgique	M. Verbeke
	Chine	M. Wang Guangya
	Congo	M. Biabaroh-Iboro
	États-Unis d'Amérique	M. Khalilzad
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Ripert
	Ghana	M. Christian
	Italie	M. Spatafora
	Panama	M. Arias
	Pérou	Mme Tincopa
	Qatar	M. Al-Nasser
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Sawers
	Slovaquie	M. Matulay

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2007/653)

07-61469 (F)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2007/653)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Soudan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Mohamad (Soudan) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Jan Eliasson, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Darfour.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Eliasson à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considère que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Guéhenno à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2007/653).

À cette réunion, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Jan Eliasson, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Darfour, et de M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

Je donne à présent la parole à M. Eliasson.

M. Eliasson (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner cette occasion de rendre compte au Conseil du processus du paix au Darfour. Je commencerai par donner une évaluation générale de la situation au Darfour. Je préciserai ensuite l'évolution récente de la situation et les dispositions qu'il est proposé de prendre.

Lorsque le Secrétaire général a informé le Conseil le 24 octobre, on se souviendra qu'il avait exprimé de sérieuses inquiétudes quant à la situation générale au Darfour sur les plans sécuritaire et humanitaire, et quant aux difficultés que continue de poser le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Il avait aussi fait part de sa préoccupation à propos de frictions entre les mouvements, ainsi qu'entre le Mouvement populaire pour la libération du Soudan (MPLS) et le Parti du Congrès national au sein du Gouvernement d'unité nationale du Soudan, et de leurs effets sur le processus politique au Darfour.

Il est, tout d'abord, important de reconnaître que ces questions sont interdépendantes. Des progrès lents sur un aspect de notre réponse collective à la crise du Darfour ont des incidences sur les progrès dans d'autres domaines. Le processus politique, l'opération de maintien de la paix et les activités humanitaires se renforcent mutuellement.

Il continue d'y avoir des raisons d'être inquiet de la situation actuelle au Darfour sur les plans sécuritaire et humanitaire, qui a des répercussions évidentes sur le processus politique. Au cours du seul mois d'octobre, 30 000 civils ont été déplacés par des accrochages entre les forces gouvernementales et les factions non signataires, ainsi qu'entre les mouvements darfouriens

eux-mêmes, portant le nombre de personnes déplacées cette année à près de 280 000 personnes. Tragiquement, sept travailleurs humanitaires soudanais ont été tués au Darfour en octobre – soit davantage qu'au cours de n'importe quel mois depuis juillet 2006. Les combats de ces deux derniers jours au Tchad soulignent l'instabilité de la situation dans la région. Tous ces éléments nouveaux ne font que renforcer l'urgence de trouver un règlement pacifique viable.

Les conflits intertribaux portant sur la terre et les ressources en eau n'ont pas cessé. On redoute de plus en plus des troubles et un activisme arabes, ainsi qu'un débordement du conflit vers le Kordofan. Les tensions dans les camps de personnes déplacées vont croissant. Les incursions des forces gouvernementales dans les camps, ainsi que les incidents dans les camps et alentour, ont coûté des vies, détruit des abris et entraîné des violations des droits de l'homme. L'accès humanitaire continue d'être entravé. La réinstallation forcée de personnes déplacées au Darfour-Sud intervenue récemment est particulièrement préoccupante. Cette évolution de la situation sur le terrain n'est guère propice au climat de sécurité, de confiance mutuelle et de respect qui fait si cruellement défaut au Darfour. Rappelons ici que le Gouvernement soudanais a la responsabilité première de faire prévaloir la sécurité, la justice et le respect du droit international, notamment en coopérant avec la Cour pénale internationale.

Il y a exactement un mois, le 27 octobre, les pourparlers de paix sur le Darfour ont été lancés à Syrte, en Libye, sous les auspices de l'Union africaine (UA) et de l'ONU, et sous la présidence de l'Envoyé spécial de l'Union africaine, M. Salim Ahmed Salim, et de moi-même. Étaient présents à ces pourparlers le Gouvernement soudanais et des représentants des mouvements darfouriens, les partenaires régionaux – l'Égypte, l'Érythrée, la Libye, ce pays également en qualité de pays hôte, et le Tchad – et les partenaires de la communauté internationale, ainsi que des représentants de la société civile et de groupes traditionnels et de groupes de femmes du Darfour.

Le ton des interventions aux pourparlers de Syrte a été encourageant et constructif. Les participants ont manifesté leur soutien au processus engagé sous la conduite de l'Union africaine et de l'ONU et se sont engagés à parvenir à un règlement politique. La participation de représentants de la société civile a constitué un fait important, qui nous a rappelé que l'allégement des souffrances de la population du Darfour et le traitement des causes profondes du conflit doivent être au centre de notre action. La protection et la sécurité, des dédommagements et des réparations, la possibilité de rentrer chez eux en sécurité et de façon librement consentie, ainsi que des projets de relèvement et de développement, telles sont les exigences et les fermes attentes des habitants du Darfour.

Les participants à la réunion de Syrte se sont largement accordés à reconnaître qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit du Darfour. Dans ce contexte, M. Salim et moi-même avons salué l'annonce faite par le Gouvernement soudanais, le premier jour des pourparlers, d'une cessation unilatérale des hostilités. Alors que nous avions demandé qu'il soit respecté, le cessez-le-feu avait été rompu, avons-nous appris. Comme les membres du Conseil le savent, nous avions espéré un engagement semblable de la part de toutes les parties. En fait, c'est l'une des raisons pour lesquelles nous avions lancé des invitations non limitatives à la réunion d'ouverture. Néanmoins, les mouvements n'étaient pas disposés à s'engager en raison des divisions existantes, de l'absence de certaines personnalités clefs et, comme ils l'ont indiqué, de leur manque de confiance dans les intentions du Gouvernement soudanais.

Au cours de nos réunions avec les parties, M. Salim et moi-même avons souligné qu'il importe d'instaurer un climat propice à la tenue de pourparlers politiques. Nous avons noté la nécessité de mesures de confiance qui puissent avoir un effet concret sur la sécurité et le bien-être de la population au Darfour, en particulier dans les camps, où la situation est très instable. Nous avons mis en garde contre toute initiative, militaire ou politique, susceptible de compromettre la confiance entre les parties et au sein la population du Darfour.

Nous avons aussi clairement fait savoir au Gouvernement soudanais que la participation de la société civile et d'autres parties prenantes était décisive et que nous escomptions que tous les efforts seraient faits pour faciliter ce dialogue. De façon regrettable, parmi les 25 représentants de la société civile que nous avions convié à la séance d'ouverture à Syrte, seulement 13 ont obtenu la possibilité de voyager.

Nous avons fermement expliqué aux mouvements qu'ils devaient sans plus tarder se mettre au travail pour parvenir à un accord sur des positions communes et sur l'envoi d'une délégation conjointe aux

pourparlers de fond, pendant qu'ils œuvraient à leur unification en tant que mouvements.

Comme les membres du Conseil le savent, certaines des personnalités dirigeantes des mouvements darfouriens ne sont pas venues à Syrte. Certaines ont demandé un supplément de temps pour unifier leurs activités et pour préparer des positions. D'autres ont exprimé des réserves à propos des personnalités conviées et du lieu retenu pour les pourparlers. Nous devons pourtant faire une distinction, je pense, entre ceux qui ne sont pas venus à Syrte mais restent engagés dans le processus de paix, d'une part, et ceux qui ont rejeté les pourparlers ou ont présenté des conditions préalables irréalistes, d'autre part. Toutes les parties doivent savoir que quiconque compromet le processus de paix en paiera le prix.

Bien entendu, on peut légitimement être déçu de la non-participation de certaines personnalités clefs à l'ouverture des pourparlers à Syrte. On s'est demandé si, pour cette raison, les pourparlers n'auraient pas dû être reportés. Les événements des quelques derniers mois ont clairement montré, à mon avis, que les atermoiements ne mènent nulle part. Il apparaît clairement que depuis cet été, la situation humanitaire et politique et les conditions de sécurité se sont progressivement détériorées. Le démarrage des pourparlers a incité les mouvements à intensifier leurs activités de restructuration. Il était également indispensable de faire coïncider le démarrage des pourparlers avec le début du déploiement de la MINUAD. Et n'oublions pas, après tout, que c'était la première fois que les parties au conflit se rencontraient directement depuis la signature de l'Accord de paix pour le Darfour en mai 2006.

Le processus de paix pour le Darfour devrait désormais être considéré comme irréversible. On ne peut plus revenir en arrière. Il faut absolument maintenir le cap et l'impulsion politique.

Il importe de noter que les invitations à se rendre à Syrte ont été lancées à titre individuel et participatif uniquement pour la séance d'ouverture. Initialement, nous avions envisagé de consacrer les semaines suivant la séance d'ouverture à des ateliers et à des préparatifs plus approfondis à l'intention des mouvements, notamment pour qu'ils choisissent leurs équipes de négociation, mais comme ces derniers tiennent actuellement leurs consultations entre eux au Darfour et à Juba, au Soudan, nous avons dû réviser notre plan de travail.

Premièrement, dans l'optique visant à intensifier les contacts de haut niveau avec les mouvements, nous axons désormais une grande partie de nos activités sur le Darfour et sur Juba. Deuxièmement, nous nous efforçons de sélectionner des représentants de la société civile et d'autres acteurs concernés pour qu'ils prennent part au processus politique en cours. Et, troisièmement, nous coordonnons encore plus étroitement nos travaux avec nos partenaires régionaux.

Pour que l'Union africaine et l'ONU soient en mesure de commencer les ateliers et de lancer les invitations à participer aux pourparlers sur les questions de fond, il faut que les mouvements conviennent de positions communes et envoient des équipes de négociation aux pourparlers.

À cet égard, certains des faits nouveaux survenus à Juba ces dernières semaines ont été encourageants. Le SPLM a aidé les mouvements à s'unir en deux grands groupes – les 11 représentants des différentes factions s'attachant à reconstituer le Mouvement/Armée de libération du Soudan (SLM/A), et cinq factions qui ont convenu d'unir leurs efforts dans le cadre de ce qu'on appelle le nouveau Front uni de résistance (URF). Ces deux groupes se sont engagés à coordonner leurs positions sur les questions qui seront examinées lors des pourparlers. Les mouvements comptent désormais retourner au Darfour pour rétablir les liens avec les commandants et avec d'autres factions sur le terrain afin de solidifier leur alliance.

Outre ces groupes, des efforts se poursuivent avec le SLM-Unity au Darfour en vue de restructurer et de coordonner les positions. À la suite de ces efforts, nous espérons qu'il y aura bientôt deux ou trois groupes de mouvements au lieu des nombreuses factions auxquelles nous avons eu affaire au cours de l'année écoulée.

S'il faut se féliciter de cette évolution positive de la situation, il n'en faut pas moins garder une certaine dose de prudence. Les efforts d'unification demeurent fragiles. Des coalitions et des alliances lâches ont, par le passé, abouti à un échec en raison de la lutte pour le pouvoir. À ce jour, les mouvements ont parlé essentiellement d'unification et de réorganisation. Ils n'ont pas discuté en profondeur des grandes questions ou des équipes de négociation. Nous espérons qu'ils mettront à profit les prochaines semaines pour le faire. M. Salim et moi-même apprécions l'initiative prise par la SPLM d'appuyer les efforts d'unification consentis

par les mouvements, mais il faut dire encore une fois que les mouvements doivent rester concentrés sur la préparation aux négociations. L'objectif le plus ambitieux – parvenir à une unification complète – pourrait encore retarder le processus de paix.

À cet égard, les mouvements pourraient avoir encore besoin de la facilitation de la Médiation de l'Union africaine et de l'ONU. S'ils la demandent, nous serons prêts, de concert avec nos partenaires régionaux, à organiser une réunion des mouvements le plus rapidement possible. Une telle réunion dans le style de celle d'Arusha – je fais allusion ici à la réunion tenue en août à Arusha (Tanzanie) – pourrait donner aux mouvements l'occasion de délimiter nettement leurs positions, de désigner leurs équipes et de parachever leurs préparatifs pour que les pourparlers commencent peu après.

Nous profiterons également des quelques prochaines semaines pour veiller à ce que les voix de la population du Darfour soient intégrées au processus politique. Nous travaillons en étroite collaboration avec la société civile, les chefs traditionnels, les groupes arabes et les associations de femmes pour obtenir des nominations en vue de constituer un conseil consultatif. Ce conseil consultatif pourrait être la principale voie de consultations entre la société civile et la Médiation. En l'occurrence, les personnes déplacées et les réfugiés constituent une composante importante qui doit être incluse dans tout processus de consultations. Mais l'accès à ces personnes est bloqué par diverses formes d'intimidation, ainsi que par l'un des mouvements. Les personnes déplacées et les réfugiés n'étaient pas présents à Syrte. Nous nous efforçons de veiller à ce qu'ils soient informés de l'évolution du processus politique. Il importe aussi que la population arabe du Darfour soit représentée comme l'un des éléments de la société civile et au sein des coalitions de mouvements.

Le Secrétaire général a signalé dans la déclaration qu'il a faite au Conseil en octobre l'état de préparation insuffisant et le manque de cohésion des mouvements. J'ai décrit un tableau similaire, comme les membres s'en souviendront peut-être, d'une fragmentation continue lors de l'exposé que j'ai fait au Conseil au mois de juin. La plupart des mouvements continuent de douter de l'affirmation faite par le Gouvernement de sa renonciation à une solution militaire. Certains mouvements continuent également de mener des hostilités.

D'autres mouvements ont insisté pour que la délégation du Gouvernement soudanais soit une délégation d'unité nationale où le SPLM et Minni Minnawi seraient représentés. Les tensions entre le SPLM et le Parti du congrès national et l'affrontement entre Minnawi et le Parti du congrès national à propos de l'exigence de Minnawi relative à une représentation distincte aux pourparlers ajoutent aux difficultés. Il faut tout faire pour veiller à ce que ces questions soient réglées et que des progrès soient réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global. Il importe aussi pour le processus politique que le déploiement de la MINUAD se fasse conformément au calendrier.

Compte tenu de tous ces facteurs, M. Salim et moi-même estimons nécessaire d'accorder suffisamment de temps pour que le Gouvernement puisse constituer une délégation et pour que les mouvements achèvent leurs préparatifs en vue des pourparlers. Nous ne devrions pas compromettre la crédibilité de ce processus en convoquant à la hâte des pourparlers sur les questions de fond si nous ne disposons pas d'une masse critique de participants prêts à y prendre part. En même temps, nous devons maintenir l'élan donné en restant en contact avec les mouvements et avec le Gouvernement soudanais, et en leur rappelant leurs engagements vis-à-vis de l'Union africaine et de l'ONU, ainsi que leurs obligations à l'égard de la population du Darfour. Si l'on tarde à établir un consensus interne entre le Gouvernement et les mouvements, cela risque de poser de graves obstacles au lancement de négociations de fond sur le Darfour.

Au cours des deux prochaines semaines, M. Salim et moi-même, ainsi que nos principaux médiateurs, seront en étroit contact avec les parties. Nous prévoyons de rencontrer nos partenaires régionaux le 4 décembre en Égypte afin de déterminer la voie à suivre : le calendrier d'une réunion éventuelle dans le style de celle d'Arusha, comme je l'ai déjà dit, des ateliers et des pourparlers sur les questions de fond. Le rôle des pays de la région est critique, comme l'a clairement montré la réunion régionale que M. Salim et moi-même avons organisée en Érythrée le 14 novembre. Après la réunion qui doit se tenir en Égypte, je prévois de me rendre au Soudan pour rencontrer les mouvements sur le terrain et les chefs des mouvements, ainsi que d'autres parties prenantes.

Pour terminer, je crois que nous devrions tous garder bon espoir que ce processus pourra aboutir à un accord de paix pour le Darfour. En même temps, il

nous faut reconnaître que le climat est aujourd'hui moins positif qu'il ne l'était l'été dernier au moment de l'adoption de la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité et des consultations couronnées de succès d'Arusha. Des facteurs hors de notre contrôle ont indéniablement fait obstacle au processus.

M. Salim et moi-même continuerons de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour faciliter le processus de paix, mais nous ne réussirons à faire des progrès que si les parties font montre de sérieux, de volonté politique et d'un engagement marqué en faveur de la paix. Lorsque les pourparlers sur les questions de fond démarreront, les parties devraient être prêtes à faire les compromis nécessaires pour parvenir à une solution juste et durable. L'appui continu à nos efforts de la communauté internationale, en particulier du Conseil de sécurité, est indispensable, comme l'a montré l'effet de la résolution 1769 (2007) du Conseil. Si nous exhortons maintenant les parties à intensifier leurs préparatifs pour les pourparlers, nous ne devons pas les laisser faire dérailler le processus. Nous devons, tout autant qu'eux, maintenir au centre de notre attention le sort de la population du Darfour.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Eliasson pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Guéhenno.

M. Guéhenno : Nous sommes à la croisée des chemins dans le processus de déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Beaucoup des questions soulevées vous sont familières et elles continuent d'être extrêmement sensibles. La première de ces questions, c'est bien sûr la situation humanitaire et en matière de sécurité sur le terrain qui reste très préoccupante, la situation que vient de décrire M. Eliasson. Le Représentant spécial conjoint, M. Adada, et le commandant de la force, le général Agwai, sont engagés dans des discussions intensives avec le gouvernement pour traiter de la situation dans le camp de Kalma. Il est en effet essentiel de veiller à ce que le désarmement de ce camp respecte les normes humanitaires internationales car cette opération fera précédent pour la sécurisation éventuelle d'autres camps au Darfour. Deuxièmement, le déploiement de la MINUAD doit faire face à des défis fondamentaux qui touchent à la constitution de la force, à la définition de sa composition précise et à un certain nombre d'obstacles de nature bureaucratique.

Aujourd'hui, je voudrais concentrer mes remarques sur les actions que nous avons entreprises pour traiter ces questions et je voudrais aussi souligner les conséquences qu'aurait un échec si nous n'arrivions pas à traiter en temps utile les problèmes posés. Je voudrais également informer le Conseil des défis que nous devons relever dans nos négociations avec le Gouvernement soudanais relatives à l'Accord sur le statut des forces de la MINUAD.

Un résumé des préparatifs pour le transfert d'autorité de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) à la MINUAD a été présenté dans le dernier rapport mensuel du Secrétaire général (S/2007/653) qui décrit nos efforts dans un certain nombre de domaines, qu'il s'agisse de la mise en place de capacités opérationnelles initiales pour le quartier général de la MINUAD, du recrutement de personnels pour la Force intérimaire et le quartier général de la police, de la structuration de la force en trois secteurs, de la nomination et du déploiement des hauts responsables, ou des arrangements logistiques pour le soutien aux personnels de la MINUAD.

Depuis la parution de ce rapport, les premiers éléments du dispositif d'appui renforcé à la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) ont été déployés au Darfour. Il s'agit de l'unité de police constituée composée de 140 hommes du Bangladesh qui est arrivée à Nyala le 21 novembre, et d'éléments avancés de l'unité du génie chinoise, 135 personnes qui sont arrivées à Nyala le 24 novembre. Ces déploiements sont encourageants, mais nous attendons maintenant les éléments avancés de la deuxième unité de police constituée qui viendra du Népal et qui devrait arriver dans la zone de la mission le 15 décembre, suivi par le reste de l'unité le 7 janvier. Une centaine de policiers arriveront par ailleurs en décembre, s'ajoutant aux 56 qui sont déjà déployés.

Nous attendons également le déploiement du chef de la police et de l'un de ses adjoints, le déploiement du chef d'état-major du général Agwai, celui de tous les commandants de secteur et commandants de secteur adjoints, celui du chef adjoint de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission ainsi que d'environ 75 % des officiers d'état-major des quartiers généraux de la force et des secteurs; tous ces personnels devraient être déployés d'ici la fin de décembre. Enfin, et en attendant que nous ayons les listes définitives de matériel qui accompagnent les détachements, s'agissant de la logistique et du transport aérien, le déploiement des unités suivantes du dispositif d'appui

renforcé est attendu pour le mois de janvier 2008 : le solde de l'unité chinoise de génie, une unité multirôle de soutien logistique et la compagnie de réserve de secteur en provenance du Bangladesh, et une unité médicale de niveau II en provenance du Nigéria.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Toutefois, nous sommes encore loin de couvrir les besoins de la MINUAD malgré tous nos efforts, dont ceux déployés par le Secrétaire général lui-même. À cinq semaines du transfert de l'autorité, la MINUAD ne dispose toujours pas de capacités de mobilité essentielles : une unité de transport lourd et une unité de transport moyen, trois unités d'hélicoptères de manœuvre, à savoir 18 hélicoptères, et une unité d'hélicoptères légers tactiques, à savoir 6 hélicoptères. Par ailleurs, à la suite des visites effectuées en prévision du déploiement, un engagement de déployer une compagnie de reconnaissance a été retiré; par conséquent, le manque de capacités a crû depuis mon dernier exposé.

En l'absence d'offres adéquates pour ces unités manquantes d'ici au début 2008, il pourrait être nécessaire de se tourner vers le Conseil afin qu'il examine des options pour pallier l'insuffisance de mobilité aérienne. Ceci pourrait nécessiter un renforcement des formations terrestres. Toutefois, des troupes supplémentaires ne remplaceront pas l'aviation militaire; elles auront besoin d'un surcroît de soutien logistique, de terrains, d'eau et elles ne seront probablement pas déployées au Darfour avant la fin 2008. Une autre mesure de dernier recours qui n'est pas pleinement optimale consisterait – si je puis utiliser le terme – à « emprunter » ces capacités à d'autres missions. Alors que nous examinons toutes les options en préparant des plans d'urgence, il est important de souligner que nos plan initiaux prenaient en compte les exigences minimales et n'offraient pas une telle flexibilité.

Comme le Conseil le sait, notre première priorité a été d'assembler une force capable de mener à bien le mandat de la mission et de protéger ainsi la population du Darfour et, qui plus est, de se protéger elle-même. En identifiant les pays fournissant des contingents, nous nous sommes assurés qu'ils disposent des capacités requises et qu'ils peuvent les déployer en temps opportun. Nous avons également cherché à mettre en place une force équilibrée qui respecterait pleinement le critère du caractère africain mentionné dans la résolution 1769 (2007) et dont l'impartialité serait irréprochable que ce soit du point de vue des rebelles ou de celui du Gouvernement soudanais.

Sur la base des engagements que nous avons reçus, l'Union africaine et l'ONU ont dressé une liste conformément à ces priorités et l'ont transmise au Gouvernement soudanais le 2 octobre. Nous pensons que les pays fournissant des contingents qui ont été identifiés et le dispositif transmis au Gouvernement soudanais sont, compte tenu des contraintes politiques, les mieux à même d'entreprendre les activités ardues de maintien de la paix au Darfour.

Alors que nous n'avons pas reçu de réponse directe, le gouvernement a indiqué clairement et publiquement sa réticence à accepter certaines unités non africaines de la force, évoquant des préoccupations relatives au maintien de la perception publique du caractère africain de la force et à l'impossibilité de donner des garanties en matière de sécurité à certains éléments non africains. Trois unités en particulier ont été désignées, le bataillon d'infanterie de la Thaïlande, la force de réserve/les forces spéciales et les compagnies de réserve de secteur du Népal et le contingent de génie nordique.

Comme je l'ai exposé au Conseil le 14 novembre, il n'y a pas d'autres solutions pour l'inclusion d'unités non africaines. Tout d'abord, le bataillon thaïlandais, bien entraîné et équipé, a été sélectionné car il était prêt à être déployé au Darfour au début janvier. Il est essentiel que la MINUAD dispose d'une capacité efficace de dissuasion et d'autodéfense qui soit déployées aux alentours du transfert de l'autorité. Pour cette raison, ce bataillon doit absolument être conservé. Deuxièmement, le Népal est le seul pays à avoir offert une compagnie de forces spéciales pour l'ensemble des forces de réserve de la MINUAD – un élément vital qui permet de parer vigoureusement aux menaces auxquelles la mission fait face. L'incident à Haskanita souligne ce besoin.

Enfin, l'offre nordique de déployer une unité de génie mixte donne à la MINUAD des capacités essentielles pour installer la mission sur le plan logistique et permettre aux autres unités d'arriver, en particulier celles qui disposent d'une capacité d'autonomie loin d'être optimale. Nous avons prévu de déployer l'unité le plus tôt possible en janvier et, une fois qu'elle aura rempli cette mission initiale, elle sera réduite plus tard dans l'année. C'est une capacité permettant de lancer efficacement la mission. Son exclusion constituerait une perte importante qui

réduirait la capacité de la MINUAD d'établir et de consolider sa présence rapidement dans une zone aussi vaste que le Darfour.

Cela étant dit, nous nous sommes sincèrement efforcés, avec l'Union africaine, de répondre aux préoccupations soudanaises relatives à la perception de la force.

À l'issue des entretiens que j'ai menés avec le Gouvernement, l'équipe spéciale dirigée par le Conseiller militaire du DOMP, s'est rendue au Caire et à Addis-Abeba du 19 au 22 novembre pour confirmer qu'il était possible d'accélérer le déploiement des bataillons égyptien et éthiopien choisis pour la MINUAD. Nous avons été heureux d'apprendre que les Gouvernements égyptien et éthiopien confirmaient que leurs bataillons respectifs étaient disponibles et prêts à être déployés aussi rapidement que possible, une fois le transfert d'autorité effectué, en commençant par le déploiement d'éléments avancés en janvier 2008. Les opérations de reconnaissance menées par les deux pays auront lieu au cours de la première partie de décembre : du 1er au 6 décembre pour l'Éthiopie, du 8 au 13 décembre pour l'Égypte. Leur déploiement effectif exigera que l'on accélère la logistique et les préparations aériennes.

Tous les autres préparatifs en cours se poursuivent dans l'intervalle, y compris les visites d'inspection avant déploiement. Comme le savent les membres du Conseil, il est indispensable que, une fois qu'ils auront été recensés, les fournisseurs de contingents lancent des préparatifs en vue d'un déploiement dans les plus brefs délais. Tout retard, toute suspension des activités préalables au déploiement auront des conséquences directes néfastes sur la capacité des troupes d'être déployées dans le cadre de la MINUAD au début de 2008.

C'est dans ce contexte que nous sommes vivement préoccupés par les observations faites publiquement par les responsables du Gouvernement soudanais qui remettent en question la démarche Union africaine-Nations Unies concernant la composition définitive de la force. Ces remarques, du fait notamment de l'absence de réponse officielle du Gouvernement sur cette question, entament nos certitudes quant à l'engagement du gouvernement à l'égard du déploiement de la MINUAD.

Le déploiement rapide et efficace de la MINUAD est également tributaire de la coopération du Gouvernement s'agissant de faciliter l'acquisition de terrains et l'octroi des autorisations nécessaires pour les opérations aériennes de l'ONU. Le Représentant spécial conjoint, Rodolphe Adada, nous a informés qu'il n'avait toujours pas obtenu l'autorisation des responsables de l'aviation civile soudanaise pour le déploiement de six hélicoptères à El Fasher. La MINUAD n'a toujours pas obtenu l'autorisation d'effectuer des vols nocturnes. Or, le mandat consistant à protéger les civils ne s'arrête pas au coucher du soleil. La mission n'a pas encore reçu de terrain à El Geneina et à Zalingei, et le Gouvernement bloque du matériel de transmission à l'aéroport de El Fasher depuis des semaines. La question du terrain est particulièrement critique car les unités commencent à se déployer. Si le Gouvernement ne nous accorde pas immédiatement les terrains dont nous avons besoin, nous devrons retarder le déploiement de certaines unités. Qui plus est, les autorités locales à El Obeid ont demandé à la MINUAD de ne plus utiliser la base logistique d'El Obeid au motif qu'« elle a été créée pour servir la Mission des Nations Unies au Soudan ».

Le Conseil le sait également, nous menons actuellement des négociations qui portent sur l'accord sur le statut des forces avec le Soudan. Le 2 novembre, nous avons transmis au Gouvernement soudanais un projet d'accord qui avait été mis au point en commun avec l'Union africaine et qui se fonde sur le Modèle d'accord sur le statut des forces approuvé par l'Assemblée générale. Le 13 novembre, nous avons reçu un autre texte du gouvernement. Ce texte comprend des propositions qui, comme nous l'a enseigné notre expérience, rendraient impossible la tâche de la MINUAD, notamment en ce qui concerne la liberté de déplacement du personnel et l'intégrité de ses communications.

Le lieu n'est pas propice à une discussion détaillée sur ce document, mais il importe de noter que le texte soudanais prévoit que le Gouvernement « mette temporairement hors service le réseau de communications » dans le cas où il mènerait des opérations de sécurité dans l'exercice de ses droits souverains. Ce texte comprend également une disposition demandant à la MINUAD de « notifier à l'avance au Gouvernement tous les déplacements de personnel, de troupes et d'équipement ». Le Conseil sait quelles seront les répercussions de telles dispositions sur les capacités dont dispose un commandant de force pour répondre à une crise imprévue exigeant une action rapide et musclée pour défendre les civils.

Nous avons également été surpris de lire des commentaires dans les médias selon lesquels le Gouvernement soudanais revenait sur la question des tenues militaires de la MINUAD. Cette question a été examinée avec le Ministre des affaires étrangères du Soudan lors de la visite du Conseil au Soudan en juin 2006, au cours de laquelle il a été demandé explicitement que les tenues militaires de la MINUAD soient déterminées en fonction du rapport sur l'opération hybride élaboré conjointement le 5 juin 2007 par l'Union africaine et l'ONU. C'est sur cette base que nous avons pris des dispositions afin que notre personnel en uniforme porte un béret bleu assorti de l'insigne de l'ONU et un macaron de l'Union africaine sur la manche pour refléter la nature conjointe de l'opération. Il y a certains privilèges et certaines immunités associés au port du béret bleu et de l'insigne de l'ONU qui ne sont tout simplement pas négociables avec les pays fournisseurs de contingents.

Afin de surmonter l'incertitude actuelle, le Secrétaire général discute actuellement avec le Président Konaré de la manière de poursuivre le dialogue avec les autorités soudanaises au niveau stratégique. Des explications techniques longues et détaillées ont été fournies à plusieurs occasions, notamment par de hauts responsables, au Gouvernement soudanais, et les divergences qui subsistent – et qui sont fondamentales – ne sauraient être attribuées à un manque de consultations. C'est pourquoi le Secrétaire général lance de nouveau un appel aux membres du Conseil et aux principaux dirigeants régionaux pour qu'ils redoublent d'efforts conjointement afin de persuader les autorités soudanaises d'appuyer le déploiement d'une force de la MINUAD efficace. En fin de compte, il importe que le Gouvernement soudanais prenne une décision stratégique si nous voulons réaliser notre objectif commun : la paix et la sécurité au Darfour et dans tout le Soudan.

Si les discussions anticipées ne permettent pas d'ouvrir la voie au déploiement d'une force efficace, la communauté internationale sera alors contrainte de faire des choix difficiles : allons-nous de l'avant en déployant une force qui ne servira pas à grand-chose, qui n'aura pas les moyens de se défendre et qui risque d'humilier le Conseil de sécurité et l'ONU et de causer un échec tragique pour la population du Darfour?

Il y a cinq mois, le Conseil a reçu à Khartoum l'approbation du Président Bashir concernant les plans de l'Union africaine et de l'ONU en vue du déploiement d'une opération de maintien de la paix au Darfour sans conditions préalables. Au cours de la visite du Secrétaire général au Soudan en septembre, le Président Bashir l'a assuré personnellement que son gouvernement faciliterait le déploiement de la MINUAD. Au cours des dernières semaines, la réticence manifestée par le Gouvernement pour faciliter les préparatifs concrets de l'Opération, ainsi que les déclarations publiques faites par de hauts fonctionnaires, remettent cet engagement en question. Le Gouvernement soudanais assume la lourde responsabilité d'influencer positivement les attitudes de la population à l'égard de l'Opération et de l'ONU. Nous estimons également que les fournisseurs de contingents ont besoin, et méritent, d'être assurés sans équivoque que les efforts qu'ils déploient afin de contribuer à la mise en œuvre de la résolution 1769 (2007) sont les bienvenus.

Enfin, fait nouveau tout particulièrement troublant, deux mouvements rebelles, le Mouvement pour la justice et l'égalité et des factions de l'Armée de libération du Soudan, ont menacé les éléments chinois de la force de maintien de la paix. Cela est totalement inacceptable, et cela est examiné avec le plus grand sérieux par le Secrétariat et la MUAS, qui consacreront une force de protection supplémentaire à la zone de déploiement de l'unité chinoise.

Notre capacité à mettre fin aux souffrances du Darfour est, en dernier ressort, lié au processus politique. L'Union africaine et l'ONU continueront d'exercer des pressions sur les parties pour faire progresser les négociations, mais nos efforts pour déployer une opération de maintien de la paix vigoureuse et à même de remplir son mandat et d'aider les parties à mettre en œuvre les résultats de leurs négociations exigent l'intercession continue du Conseil de sécurité ainsi que l'appui actif du Gouvernement soudanais.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Guéhenno de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Mohamad (Soudan) (*parle en arabe*) : C'est pour ma délégation un immense plaisir et un insigne honneur de vous voir, Monsieur le Président, présider cette importante réunion du Conseil de sécurité. Nous remercions vivement la présidence indonésienne pour ses multiples contributions et activités. Nous nous souvenons que votre pays ami a été le premier à

comprendre les problèmes et les préoccupations qui assaillaient le continent africain lorsqu'il y a plus de 50 ans, il a accueilli la Conférence historique de Bandung. Ce sommet visait à diagnostiquer les problèmes de ce continent qui venait juste d'acquérir son indépendance et d'appuyer sa marche vers l'unité nationale, le règlement des différends et la reconstruction par le biais de la coopération et de la solidarité. Par conséquent, votre pays ami est particulièrement qualifié pour présider la présente séance sur la paix au Darfour et pour la faire aboutir à un résultat qui aidera à faciliter la paix et la stabilité que nous souhaitons tous.

Permettez-moi aussi d'adresser, par votre entremise, mes salutations à M. Jan Eliasson, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le processus politique au Darfour. Je salue également son homologue, M. Salim Ahmed Salim, Envoyé spécial de l'Union africaine. Nous apprécions sommes sensibles à l'action qu'ils continuent de mener pour garantir la réussite du processus politique, afin de parvenir à une paix durable pour tous au Darfour. Nous saluons aussi les efforts de M. Jean-Marie Guéhenno sur la question du maintien de la paix.

Il est probablement de bon augure que la tenue de la présente séance coïncide avec l'anniversaire de la réunion d'Addis-Abeba, qui a eu lieu le 16 novembre 2007. Cette réunion consultative de haut niveau a jeté les bases d'un partenariat fort et efficace fondé sur le dialogue et la transparence entre le Gouvernement soudanais et l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies sur la question du Darfour. Les accords auxquels les parties sont parvenus à cette occasion reposaient sur le plein respect de la souveraineté du Soudan et de son unité, son intégrité territoriale et son indépendance politique. Cette réunion a été couronnée de succès, à la différence de tentatives antérieures caractérisées par l'unilatéralisme et le manque de réalisme.

La réunion d'Addis-Abeba a produit une feuille de route claire et convenue pour tous les différents aspects de la question du Darfour. Le premier de ces points d'accord consistait à donner la priorité à un règlement politique, protégé et appuyé par une opération de maintien de la paix hybride à caractère africain et également appuyée par une aide humanitaire et un soutien à ceux qui sont dans le besoin. À cela s'ajoutait le volet de développement et de redressement, qui a été réaffirmé à la deuxième réunion de haut niveau sur le Darfour, qui s'est tenue à New York en marge de la session de l'Assemblée générale en septembre 2007. Ce volet couvrait les mêmes concepts que la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité. Notre pays a réaffirmé son attachement sans réserve à cette résolution.

Tous ces éléments – y compris la réunion d'Addis-Abeba, et les réunions suivantes du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, ainsi que les résolutions du Conseil de sécurité et les déclarations de son président sur le sujet – soulignent qu'il ne pourra y avoir d'autre solution au problème du Darfour qu'un règlement politique. L'Accord de paix pour le Darfour était le fondement de ce règlement et aucune partie ne peut être autorisée à faire avorter cet Accord ou à en rouvrir les négociations. Ces éléments ont aussi mis l'accent sur le fait que le règlement politique doit être guidé par l'ONU et l'Union africaine, et que l'opposition à l'Accord de paix pour le Darfour ne peut pas ouvrir la voie à la poursuite d'activités militaires contre l'Accord. Tous ces éléments ont aussi exprimé clairement que la communauté internationale se tenait prête à punir ceux qui nuisent au processus de paix.

Des négociations ont débuté le 27 octobre 2007 à Syrte, en Libye, accueillies généreusement par notre pays frère, la Jamahiriya arabe libyenne. Les négociations de paix ont débuté par des efforts et initiatives utiles de la part des Envoyés spéciaux de l'ONU et l'Union africaine, M. Jan Eliasson et M. Salim Ahmed Salim. Nous saisissons cette occasion pour exprimer notre reconnaissance et notre gratitude à M. Eliasson, qui vient de faire un exposé devant le Conseil sur l'évolution de la situation concernant la question de la paix au Darfour.

Nous tenons également à souligner que mon gouvernement prend très au sérieux les réunions de Syrte. Nous avons envoyé une délégation complète de haut niveau, présidée par M. Nafie Ali Nafie, Conseiller du Président de la République soudanaise. L'engagement du Gouvernement en faveur des négociations ne s'est pas limité à l'envoi de cette délégation de haut niveau : il a aussi annoncé un cessez-le-feu unilatéral et immédiat, que nous continuons de respecter. Alors que nous espérions que les réunions de Tripoli parviendraient à un accord de cessation des hostilités comme étant l'une des conditions du renforcement de la confiance, nous continuons d'espérer que l'on accordera la priorité à la recherche d'un accord de cessation des hostilités et de cessez-le-feu, et que cette priorité pourra être appliquée dans le cadre des contacts et activités actuellement

menés par les deux Envoyés en vue d'une reprise des négociations de paix.

Un règlement et une négociation pacifiques restent notre priorité absolue et la voie fermement choisie par mon pays. Toutefois, le processus de paix ne doit pas devenir un cercle vicieux et la reprise des négociations ne peut pas être considérée comme une option illimitée sans date butoir. Cela ne ferait que servir les buts de certains éléments tribaux renégats qui refusent de négocier et de certaines parties qui cherchent à saboter le processus de paix dans sa totalité.

Par conséquent, nous appelons instamment les deux négociateurs à présenter un plan clair qui définisse une date limite pour reprendre les négociations et mener à terme les contacts en cours afin d'unifier les différents mouvements et leurs positions de négociation. La fixation de cette date limite pour la reprise des négociations est une question vitale et urgente qui intéresse la communauté internationale, dont nous souhaitons et à qui nous demandons qu'elle s'acquitte de ses engagements spécifiques en punissant ceux qui sabotent le processus de paix, à la lumière des résolutions et déclarations en ce sens du Conseil de sécurité. Nous espérons sincèrement que les puissances internationales concernées feront la preuve de leur engagement en faveur de la réalisation de la paix par l'entremise de négociations, en faisant tout ce qu'il faut pour exercer des pressions afin de garantir la participation aux négociations de tous les mouvements rebelles et renégats. Sans une telle action, cela reviendra à laisser régner le chaos, ce qui encouragera les éléments insurgés et leur enverra des messages contradictoires et incorrects.

Nous demandons par conséquent que les parties internationales soient obligées de fournir leur appui au processus de paix. Nous saluons aussi tout particulièrement les États de la région et nos voisins pour leurs efforts incessants en vue de coopérer au règlement du problème du Darfour. À cet égard, nous espérons que la prochaine réunion de Charm el-Cheikh, prévue pour la première semaine de décembre 2007, fournira un appui à l'action menée pour que les négociations reprennent sans plus tarder.

Notre pays envisage avec le même sérieux les exigences de la résolution 1769 (2007), qui appelle, entre autres, au déploiement de l'Opération hybride. Notre pays a mené des efforts intenses pour remplir ses obligations, ce qui a rendu possible une pleine coopération avec les représentants conjoints de l'Union africaine et de l'ONU pour appliquer les principaux aspects du déploiement de la Mission, comme la mise en place des principales capacités opérationnelles à El Fasher, et la réalisation de progrès vers la mise en place des secteurs d'opérations dans les trois États du Darfour, y compris la nomination de commandants, tandis que les efforts se poursuivent pour mettre la dernière main à l'accord sur le statut des forces.

Nous souhaitons expliquer au Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix qu'un débat portant sur l'accord sur le déploiement des contingents doit avoir lieu dans une réunion entre les trois parties, et non au Conseil de sécurité.

Mon pays s'est aussi acquitté de sa part des engagements à fournir des terrains et les services et moyens logistiques pertinents. À l'initiative du Soudan, une réunion tripartite a récemment eu lieu à Addis-Abeba pour mener à terme le travail sur la question de la fourniture de contingents, en tenant compte des éléments internationaux antérieurs et des préoccupations du Soudan, qui doivent aussi être prises en compte. Le Soudan a également participé à la mission qui s'est rendue la semaine dernière en Éthiopie et en Égypte en perspective du déploiement des contingents de ces deux États.

Le Gouvernement a créé un comité ministériel de haut niveau pour faciliter et suivre le déploiement de l'Opération hybride et s'occuper de différentes questions connexes. Nous espérons que le Secrétariat redoublera d'efforts dans les mois qui viennent pour achever le déploiement des dispositifs d'appui initial et d'appui renforcé, compte tenu du fait, notamment, que le Secrétariat a obtenu des résultats bien moins satisfaisants qu'escompté dans ce domaine, sans que le Gouvernement soudanais y soit pour quelque chose. Nous demandons au Secrétariat pourquoi, après un an, il n'a pas déployé les dispositifs d'appui initial et d'appui renforcé. Nous espérons également que les délibérations en cours au sein des organes concernés de l'Assemblée générale déboucheront sur la mise à disposition du financement et des ressources nécessaires pour l'opération.

En ce qui concerne le volet humanitaire, je voudrais informer le Conseil que le communiqué destiné à faciliter les opérations humanitaires, qui a été signé au Soudan le 28 mars 2007, a remporté un immense succès. Il a permis de renforcer et d'appuyer

les services de proximité et de venir en aide aux personnes dans le besoin grâce à la méthode accélérée adoptée.

À cet égard, un mécanisme de suivi a également été établi, qui réunit le gouvernement, l'ONU, les organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes. Nous comptons que la deuxième visite que fera demain au Soudan M. John Holmes, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, contribuera à promouvoir l'application de ce communiqué et facilitera le flux d'aide humanitaire. Je voudrais réaffirmer devant cette instance que la situation humanitaire s'améliore considérablement, comme en témoignent les indices sanitaires et les indices de nutrition ainsi que l'absence d'épidémie dans les trois États du Darfour.

M. Eliasson a indiqué que la détérioration de la situation humanitaire avait des répercussions sur le règlement pacifique, mais ce sont les progrès du règlement pacifique qui auront des retombées positives sur la situation humanitaire et non l'inverse. L'incapacité de l'équipe de négociation d'obtenir des résultats positifs est ce qui sape la confiance du public et aggrave la situation humanitaire.

La voie du développement et du relèvement qui a été définie à la réunion internationale de haut niveau tenue à New York le 21 septembre 2007 est très importante car elle s'attaque aux causes profondes des conflits et cherche à lutter contre la dégradation de l'environnement et le changement climatique. Nous espérons que des mesures concrètes seront prises pour développer et reconstruire le Darfour, y compris l'augmentation des ressources et la promotion des activités des institutions et des programmes de l'ONU au Soudan, tel que réaffirmé dans la déclaration conjointe rédigée à Khartoum à l'issue de la visite du Secrétaire général au Soudan en septembre 2007.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que le Gouvernement soudanais est tout acquis à un règlement politique pacifique de la question du Darfour et que nous soutenons sans réserve la mission des envoyés spéciaux de l'ONU et de l'Union africaine. Nous affirmons également notre volonté de mettre un terme aux hostilités et d'appliquer un cessez-le-feu. Nous espérons que les négociations de Syrte reprendront rapidement. Nous espérons aussi que la communauté internationale s'acquittera de l'obligation qui lui incombe d'atteindre cet objectif avec détermination. Nous espérons en outre que les opposants d'Abuja seront associés au processus de paix et que seront évités les messages ambigus qui pourraient avoir des effets négatifs sur les négociations. J'espère que l'on évitera l'intimidation et que les problèmes administratifs ne seront pas exagérés. J'espère également que l'échec des autres ne sera pas imputé au Soudan.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M. Khalilzad (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais remercier l'Envoyé spécial de l'ONU, M. Jan Eliasson, et M. Guéhenno de leurs rapports. J'apprécie les efforts de M. Eliasson et de l'Envoyé spécial de l'Union africaine, M. Salim Salim, aux côtés de toutes les parties prenantes et des États qui soutiennent les pourparlers de paix sur le Darfour en Libye.

Le Darfour reste dans une situation d'urgence qui maintient depuis longtemps la question au premier rang des priorités du Conseil. Pour progresser, il faut agir rapidement sur les plans politique et humanitaire et sur le plan de la sécurité. Tous les principaux acteurs – le Gouvernement soudanais, les groupes rebelles, les pays fournisseurs de contingents, l'ONU et l'Union africaine – doivent faire preuve d'un engagement continu. Chacun doit chercher à combler les lacunes dont je vais parler maintenant.

S'agissant de ce que le Gouvernement soudanais doit faire, il est le pivot indispensable du progrès, surtout sur le plan de la sécurité. Il doit absolument montrer en paroles et en actes qu'il entend accepter et faciliter la mission de maintien de la paix au Darfour. D'après ce que nous a dit M. Guéhenno aujourd'hui, il semble que le Gouvernement soudanais ne l'ait pas fait jusqu'à présent. Premièrement, les responsables soudanais ont sans aucune raison retardé l'accord sur la composition de la force. La force proposée est clairement principalement africaine, comme le Gouvernement soudanais l'a demandé. Nous, membres du Conseil, devons agir ensemble pour exhorter le Gouvernement soudanais à manifester sa détermination en approuvant immédiatement la liste des pays fournisseurs de contingents que lui a remise le Secrétariat il y a presque deux mois. En outre, le Gouvernement soudanais n'a pas pris les mesures nécessaires pour faciliter le déploiement de la force de maintien de la paix de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et conclure un accord sur le statut des forces.

L'obstruction à l'accès par voie terrestre ou fluviale, les difficultés pour obtenir des autorisations de vol, le changement des procédures d'obtention de visas et le retard pris dans les démarches administratives pour le traitement du matériel à son arrivée nous ont été signalés aujourd'hui et dans un grand nombre d'autres rapports. Pris ensemble, ces faits démentent un réel engagement en faveur de la mission de maintien de la paix elle-même et servent à la contrarier et à la retarder.

C'est avec une grande préoccupation que j'ai entendu M. Guéhenno mentionner aujourd'hui la contre-proposition du Gouvernement soudanais concernant le projet de statut des forces, dans laquelle il réclame le droit de suspendre ou d'interrompre les communications ou d'être informé à l'avance du mouvement des forces. Jusqu'à présent, les actes du Gouvernement soudanais trahissent un manque de bonne volonté pour ce qui est de soutenir le déploiement d'une force efficace au Darfour. Nous, membres du Conseil, devons exiger du Soudan qu'il s'engage en faveur de la mission de maintien de la paix et prenne toutes les mesures nécessaires pour faciliter son déploiement immédiat.

S'agissant de ce que les rebelles doivent faire, sur le plan politique, pour que le processus de paix aboutisse, ils doivent participer au processus politique, adopter une position unifiée et convenir d'une équipe de négociation. Le Conseil de sécurité ne doit pas craindre de se montrer intransigeant avec ces groupes qui se tiennent à l'écart du dialogue. Nous devons exiger que les rebelles ne fassent pas obstacle au rétablissement de la sécurité. À l'instar de M. Guéhenno, je trouve extrêmement alarmant d'apprendre que des menaces ont été proférées contre les ingénieurs chinois déployés au Darfour dans le cadre de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Nous apprécions que la Chine ait été parmi les premiers pays à venir en aide à la MINUAD et nous ne tolérerons aucune menace à l'encontre des pays qui contribuent à l'opération.

J'en viens à ce que doivent faire les pays fournisseurs de contingents. Sur le plan de la sécurité, nous sommes de plus en plus préoccupés par le manque de contributions en matière d'hélicoptères et de transport lourd. Pour une force de la taille de la MINUAD, la mobilité est cruciale sur une zone aussi vaste que le Darfour. Nous travaillerons donc, de manière bilatérale et en coordination avec les autres membres du Conseil de sécurité, à mobiliser des équipements de ce genre. Nous appelons une nouvelle fois les pays qui disposent de moyens d'appui aérien à répondre aux besoins de l'ONU. Nous devons maintenir, au sein du Conseil, notre appui aux efforts du Secrétariat qui visent à recenser des contributeurs potentiels et à les sensibiliser à l'importance d'accéder à ces requêtes.

Enfin, nous jugeons essentiel que l'ONU nomme un négociateur en chef pour l'ONU et l'Union africaine ainsi qu'un directeur à long terme pour l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation pour superviser le processus de paix au jour le jour afin d'aider l'Envoyé spécial. Nous encourageons également le Secrétariat à trouver rapidement des logements supplémentaires pour le personnel de maintien de la paix, de sorte que des problèmes logistiques ne retardent pas davantage la mise en œuvre de cette mission importante.

Pour terminer, nous devons garder à l'esprit que les progrès au Darfour dépendent de l'application intégrale de l'Accord de paix global. C'est uniquement en avançant sur tous les fronts que nous pouvons espérer progresser vers une paix globale dans un avenir prévisible. Les États-Unis sont résolus à conduire les efforts internationaux en vue d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord, qui est étroitement lié à toute issue positive dans le conflit du Darfour.

Une fois encore, je remercie nos collègues pour les présentations qu'ils ont faites ici aujourd'hui et je les exhorte à ne pas manquer l'occasion de regarder en face et de près la manière dont nous pouvons lever les obstacles aux progrès sur les trois fronts : politique, humanitaire et sécuritaire.

M. Sangqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance importante. Nous souhaitons la bienvenue à New York à M. Jan Eliasson et nous le remercions de son exposé. Nous remercions également M. Jean-Marie Guéhenno pour sa présentation du rapport du Secrétaire général.

La situation au Darfour appelle maintenant depuis un certain temps l'attention de la communauté internationale, et j'apprécie que le Secrétaire général en ait fait une priorité. La communauté internationale continue aussi d'œuvrer de concert à la recherche d'une solution durable. Il n'en reste pas moins, dans la réalité, que cette situation a un effet dévastateur sur le terrain, au plan humanitaire.

Nous partageons l'avis du Secrétaire général selon lequel nous sommes à la croisée des chemins, au Darfour, en cela que parallèlement à l'escalade de la violence, les négociations politiques laissent entrevoir une chance pour la paix, tout comme le déploiement d'une force de maintien de la paix qui peut aider à changer la donne. Comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises, la solution au Darfour réside dans un règlement politique. C'est la raison pour laquelle nous saluons l'engagement et l'action de l'Envoyé spécial de l'ONU, Jan Eliasson, et de l'Envoyé spécial de l'Union africaine, Salim Salim, pour trouver une solution politique et pacifique au problème.

L'Afrique du Sud estime que l'Accord d'Abuja fournit le cadre d'un règlement pacifique du conflit au Darfour et nous convenons de l'importance d'une conclusion aussi rapide que possible et de la nécessité de faire en sorte que tous les groupes armés présents dans la province respectent l'opinion internationale et prennent part à ces pourparlers de paix.

Il est toutefois regrettable que certains mouvements du Darfour aient décidé de se tenir à l'écart de la conférence de paix qui s'est récemment tenue à Syrte, en Libye. Nous exhortons la communauté internationale à faire le maximum pour que toutes les parties rejoignent ce processus, car les pourparlers sont cruciaux pour parvenir à une solution au conflit du Darfour. Le Conseil de sécurité doit être en mesure d'agir avec fermeté contre ceux qui s'excluent volontairement de ces négociations et préfèrent s'en remettre à la violence contre la population innocente du Darfour.

La présence de milices et de groupes de rebelles dans certains camps de personnes déplacées et dans leurs alentours, qui a provoqué de violents incidents à l'intérieur de ces camps, suscite également une vive inquiétude. Toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour garantir la sécurité de la population civile et des personnes déplacées, ainsi que des femmes et des enfants du Darfour. Nous devons créer les conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire à ceux qui en ont besoin.

Nous nous réjouissons des progrès enregistrés jusqu'à présent dans le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), en particulier s'agissant des capacités opérationnelles initiales dont son quartier général est à présent doté. Nous appelons instamment l'ONU et l'Union africaine à accélérer encore ce processus afin que la passation des pouvoirs de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) puisse avoir lieu.

En même temps, nous sommes préoccupés par les retards constants qui affectent certains des domaines critiques pour le déploiement de la MINUAD, en particulier l'aviation, le transport terrestre et la composition de la force de la Mission. Il est clair qu'en Afrique, nous ne sommes pas en mesure de remédier aux lacunes relatives à ces capacités cruciales, et nous appelons ceux qui le peuvent à fournir les moyens nécessaires.

Nous sommes également inquiets de la lenteur qui caractérise l'adoption du budget de la MINUAD. Nous convenons avec M. Guéhenno qu'il est nécessaire de déployer rapidement une opération de maintien de la paix robuste. À cet égard, ma délégation invite les États Membres à examiner et à approuver le budget proposé par le Secrétaire général pour la MINUAD. Nous devons agir avec diligence pour respecter les délais fixés par le Conseil.

Il est clair que le succès de la MINUAD repose sur la coopération de toutes les parties prenantes. En ce sens, je souligne l'impératif d'un dialogue continu entre l'ONU, l'Union africaine et le Gouvernement soudanais, et nous nous réjouissons à cet égard de la tenue de la récente réunion des parties à Addis-Abeba, en Éthiopie.

Nous prenons acte des résultats préliminaires de l'enquête ouverte par le commandant de la Force de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) immédiatement après l'attaque de la base militaire d'Haskanita. L'Afrique du Sud, qui déplore ces agissements, attend avec intérêt le rapport final de l'Opération Union africaine-Nations Unies. Il importe que les auteurs, une fois identifiés, soient traduits en justice.

Enfin, nous gardons l'espoir que les tensions qui sont apparues entre le nord et le sud seront bientôt dissipées, de sorte que les deux parties poursuivent l'application intégrale de l'Accord de paix global. Nous sommes convaincus que cette application intégrale contribuera au règlement durable du conflit au Darfour.

Sir John Sawers (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais adresser mes propres remerciements à l'Envoyé spécial, Jan Eliasson, et au Secrétaire général adjoint, Jean-Marie Guéhenno, pour leurs rapports d'aujourd'hui et, plus encore, pour les

efforts qu'ils déploient constamment afin de régler la crise au Darfour. Je pense que les exposés qui nous ont été présentés montrent que les perspectives d'une paix à court terme sont minces. Les progrès sont insuffisants dans les quatre domaines qui nous occupent, à savoir les aspects politique, sécuritaire et humanitaire ainsi que la lutte contre l'impunité. J'aborderai ces points l'un après l'autre.

S'agissant du processus politique, nous apprécions et appuyons de tout notre poids l'action constante des Envoyés respectifs de l'ONU et de l'Union africaine (UA). Nous espérons que le Conseil leur apportera son appui continu et nous appelons les autres à se rallier à leur démarche. À Syrte, ils ont entamé le processus, mais il est clair que celui-ci sera long. Nous devons rester concentrés sur trois points, et j'espère que tous les membres du Conseil en conviendront.

Premièrement, toutes les parties au Darfour doivent être encouragées à participer de manière résolue et constructive. Si nécessaire, nous devons les pousser à le faire. Deuxièmement, la priorité immédiate doit aller à la cessation des hostilités, sous la surveillance effective de la force hybride. Ce sera essentiel pour ouvrir une période de calme, propice aux négociations à caractère politique. Je salue l'engagement du Gouvernement soudanais à cet égard et nous attendons de lui qu'il l'honore. Les rebelles doivent agir de même. Troisièmement, l'accord final doit être inclusif et viable. Les pourparlers doivent englober tous les pans de la société du Darfour, comme M. Eliasson l'a dit aujourd'hui. Ils ne doivent pas se limiter aux chefs des groupes armés. Nous devons tirer les enseignements des négociations de l'Accord de paix pour le Darfour. Il faut de la patience et du réalisme pour garantir la participation effective des dirigeants civils au Darfour.

Nous continuerons d'appuyer M. Eliasson et M. Salim Ahmed Salim et nous demandons instamment au Secrétaire général de nommer un médiateur en chef pour conduire les pourparlers au quotidien et appuyer les deux Envoyés spéciaux.

En ce qui concerne la force du maintien de la paix, comme l'a indiqué le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, les progrès actuels sont assez lents, et le déploiement de l'ensemble de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) prend de plus en plus de retard. Il y a un risque croissant que la force hybride ne soit pas une force militaire efficace lorsqu'elle devra s'acquitter de son mandat à partir du 1er janvier. Les conséquences de cette situation seront graves pour le peuple du Darfour. L'attaque récemment perpétrée contre la Mission de l'Union africaine au Soudan à Haskanita illustre bien les risques auxquels la MINUAD devra faire face, indépendamment du fait qu'elle devra être en mesure de relever le défi de la protection des civils au Darfour.

Le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, nous a indiqué très clairement quels étaient les problèmes auxquels l'ONU et l'Union africaine sont confrontés. Tout d'abord, les Membres de l'ONU n'ont pas fourni les capacités nécessaires. Nous continuerons de solliciter l'appui des fournisseurs de contingents potentiels, et nous espérons que d'autres feront de même. Les options militaires, comme nous l'a indiqué M. Guéhenno, ne sont pas très intéressantes.

Deuxièmement, en dépit son acceptation de la résolution 1769 (2007), le Gouvernement soudanais n'a pas fait montre d'une détermination à appliquer cette résolution de façon efficace et avec diligence. Aucun accord n'a été conclu sur la composition de la force ni sur le statut des forces. Nous demandons au Gouvernement soudanais de conclure rapidement ces accords, car les réponses données jusqu'à présent ne nous donnent pas l'impression que c'est là son intention. Le Gouvernement soudanais doit également fournir des terrains et des autorisations de vol. La détermination apparente du Gouvernement soudanais à politiser la force Union africaine- Nations Unies au Darfour accroît les risques auxquels s'exposent les unités autorisées à se déployer.

La force hybride est un défi de taille pour les Nations Unies et l'Union africaine; la réticence et l'obstruction du Gouvernement soudanais risquent de faire qu'il soit impossible de relever ce défi. L'harangue que nos venons d'entendre de l'Ambassadeur du Soudan ne nous donne pas d'assurance que le Gouvernement soudanais s'apprête à changer de comportement.

Troisièmement, les souffrances considérables endurées par le peuple du Darfour sont la raison pour laquelle nous avons consacré tant de temps et d'énergie à la question du Darfour. Plus de 200 000 personnes ont été tuées et plus de 2 millions de personnes ont été obligées de quitter leurs foyers, la plupart desquelles vivent dans des camps de fortune depuis plusieurs années. La situation humanitaire reste critique et ne cesse de s'aggraver. Selon les chiffres des Nations

Unies, 400 000 personnes ont encore été déplacées cette année. Sept travailleurs humanitaires ont été tués le mois dernier – le chiffre le plus élevé jamais atteint en un mois seulement. Le communiqué humanitaire de l'ONU au Soudan n'est encore que partiellement mis en œuvre. J'appelle le Soudan à lever la restriction à l'accès des travailleurs humanitaires et à autoriser la force internationale à mettre en place les conditions qui permettent de remédier efficacement à la situation humanitaire.

Quatrièmement, la paix au Darfour dépend également de la fin de la culture de l'impunité. Nous attendons du Gouvernement soudanais qu'il honore ses obligations au titre de la résolution 1593 (2005) et qu'il exécute les mandats d'arrêt de la Cour pénale internationale. Il est franchement insultant pour le Conseil de sécurité que l'un des inculpés pour crimes contre l'humanité au Darfour ait été nommé ministre au sein du Gouvernement soudanais. Je crains que le Procureur de la Cour pénale internationale, lorsqu'il fera rapport à ce Conseil le mois prochain, ait peu de choses positives à dire, et nous devrons remédier à cela.

Il faut agir d'urgence sur ces quatre points pour faire régner une paix durable au Darfour. Il faut que le Conseil soit prêt à agir avec fermeté contre les parties qui œuvrent pour saper tout aspect du processus de paix. Comme nous l'avons constaté après la crise relative à l'application de l'Accord de paix global, les risques pour la sécurité du Soudan dans son ensemble sont de plus en plus élevés. Le Royaume-Uni appelle le Parti du Congrès national et le Mouvement populaire de libération du Soudan à reprendre le dialogue pour régler les principaux obstacles à l'Accord de paix global, afin que son application puisse se poursuivre dans le respect des délais impartis.

M. Wang Guangya (Chine) (*parle en chinois*) : Ma délégation remercie M. Eliasson de son exposé sur l'évolution de la situation concernant le processus politique au Darfour (Soudan). Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, de son exposé sur les progrès dans le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD).

La Chine a toujours estimé qu'un règlement politique de la question du Darfour ne pourrait se faire que par le dialogue et les consultations sur la base du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Soudan. La Chine appuie fermement la stratégie à deux volets consistant à encourager de manière équilibrée la poursuite de négociations politiques et le déploiement d'une opération de maintien de la paix, et attend avec intérêt que le mécanisme tripartite, qui comprend le Gouvernement soudanais, l'Union africaine et l'ONU, joue le rôle central et de chef de file qui lui revient. Les événements ont démontré que cette stratégie et ce mécanisme sont appropriés pour régler la question du Darfour et ils ont déjà produit des résultats importants. La communauté internationale doit rester confiante, elle doit continuer à coopérer et à consolider l'élan positif acquis jusqu'à présent, et à encourager les progrès vers le règlement approprié et complet de la question du Darfour.

En tant que problème sensible auquel la communauté internationale est confrontée, la question du Darfour a des causes internes et extérieures complexes. Pour régler cette question, il faut adopter une approche intégrée qui tienne compte à la fois des symptômes et des causes profondes. Il y a actuellement deux obstacles majeurs au Darfour : la situation humanitaire qui se détériore et les négociations politiques qui sont dans l'impasse. D'après la Chine, le premier obstacle est un symptôme du problème, alors que le deuxième en est l'origine. S'il n'y a pas de négociations politiques de bonne foi entre les différentes parties au Darfour, la situation sécuritaire ne pourra pas fondamentalement s'améliorer. Si les différentes forces politiques du Soudan n'ont pas la volonté d'œuvrer vers la paix, la MINUAD, quelle que soit sa solidité, ne pourra pas parvenir à cet objectif.

C'est pourquoi la Chine estime que, s'employant à promouvoir les négociations politiques, M. Eliasson a adopté une approche faisant fond sur une vision politique qui s'attaque aux causes profondes du problème. La Chine se félicite de l'organisation de la réunion de Syrte, en Lybie, et elle est satisfaite des efforts actifs de la mission de bons offices entreprise par les deux Envoyés spéciaux de l'ONU et de l'Union africaine.

Il est regrettable, toutefois, que certains groupes rebelles s'obstinent à camper sur leurs positions et résistent au processus de négociations politiques, entravant ainsi le règlement politique de la question du Darfour. À l'heure actuelle, le plus urgent pour la communauté internationale est de prendre des mesures efficaces pour encourager les groupes rebelles concernés à participer au processus politique. La Chine demande instamment aux groupes concernés de placer le développement stable de leur pays et le bien-être du

peuple du Darfour au centre des priorités, de répondre positivement aux appels de la communauté internationale, et de faire le choix judicieux de participer au processus politique aussi rapidement que possible pour ouvrir la voie à des négociations qui permettent de parvenir rapidement à un accord de paix global au Darfour.

Depuis l'adoption de la résolution 1769 (2007), le déploiement de la MINUAD a progressé de manière notable grâce aux efforts communs de toutes les parties concernées. La Chine se félicite de ces progrès et elle est très satisfaite des efforts accomplis à cet égard par le Secrétariat, l'Union africaine et le Gouvernement soudanais. D'autre part, comme l'avait indiqué le Secrétariat au début du processus de déploiement, l'envergure de l'opération est sans précédent; elle fait appel à la coopération et à l'interaction entre le Gouvernement soudanais, l'ONU et l'Union africaine, et consiste notamment à s'attaquer à une situation complexe dans laquelle certains groupes rebelles refusent d'offrir leur coopération politique. Par conséquent, il est probable que le déploiement se heurte à un certain nombre de difficultés.

La seule issue est de continuer à renforcer les consultations et la coopération entre toutes les parties et de renforcer sans cesse la confiance politique mutuelle dans le processus de coopération et d'interaction. La confiance politique mutuelle est le lubrifiant qui permet de régler les problèmes. La confiance permet de trouver une solution à tous les problèmes techniques, quelles que soient leurs difficultés; en l'absence de la confiance politique mutuelle, même le problème technique le plus simple peut devenir une pierre d'achoppement majeure. À l'heure actuelle, il faut éviter de politiser les questions techniques et de laisser les émotions s'ingérer dans le traitement de ces questions. Nous demandons instamment aux parties concernées de se mettre d'accord aussi rapidement que possible sur les modalités du déploiement de la MINUAD, par le dialogue et des consultations sur un pied d'égalité, pour permettre le déploiement complet et sans heurt de la MINUAD, conformément aux dispositions de la résolution 1769 (2007). Il faut souligner que le déploiement de la MINUAD reflète la décision unanime prise par le Conseil et incarne l'entente commune de la communauté internationale. La Chine est gravement préoccupée par certaines déclarations prononcées récemment par des groupes rebelles, qui ont menacé la sécurité des soldats de la paix. Nous les exhortons à suivre la tendance générale de l'opinion internationale, à coopérer avec l'ONU et à revenir dans le droit chemin.

Comme d'autres foyers de tension internationaux, le Darfour est un problème qui trouve ses racines dans le développement. Tout en faisant progresser le processus politique et le déploiement des forces de maintien de la paix, la communauté internationale devrait également s'attacher au développement socioéconomique du Darfour. Elle devrait adopter une approche à long terme et élaborer, à une date ultérieure, une stratégie de développement adaptée à la région car ce n'est qu'en améliorant le sort de la population locale que l'on pourra résoudre progressivement le conflit et harmoniser les relations entre les différents groupes ethniques et tribus, ainsi qu'entre l'homme et la nature.

La Chine a suivi de près l'évolution de la situation au Darfour. Elle a fourni des efforts inlassables pour régler la question de la manière la plus adéquate. Le représentant spécial du Gouvernement chinois s'est rendu au Soudan à maintes reprises et il est allé au Darfour pour observer la situation sur le terrain. La Chine a participé à toutes les grandes réunions internationales organisées jusqu'à présent sur le Darfour et elle a joué un rôle très dynamique dans les efforts internationaux de bons offices. Les premiers éléments de l'unité multifonctionnelle de génie fournie par la Chine à la MINUAD sont arrivés récemment à Nyala. En outre, à plusieurs reprises, la Chine a fourni au Darfour et à la Mission de l'Union africaine au Soudan une aide humanitaire et des dons et elle a apporté une aide importante à la population du Darfour dans des domaines tels que l'agriculture, l'éducation et l'infrastructure.

Nous allons poursuivre nos efforts avec la communauté internationale afin de contribuer à un règlement rapide de la question du Darfour et de parvenir à la paix, à la stabilité et au développement dans cette région.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Jan Eliasson, de l'exposé très complet qu'il a fait concernant les progrès enregistrés sur le volet politique du règlement de la question du Darfour. Nous remercions également M. Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, des informations qu'il nous a fournies sur les efforts intenses déployés par le Secrétariat pour

parvenir au déploiement rapide et efficace de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD).

Nous estimons que les efforts entrepris par les Représentants spéciaux, M. Eliasson et M. Salim Salim, ont été couronnés de succès et qu'ils ont permis d'obtenir des résultats substantiels. L'aspect le plus fondamental est qu'ils ont permis de lancer le mécanisme de négociation entre Khartoum et l'opposition au Darfour. Nous espérons que le dialogue entamé à Syrte continuera de progresser.

Nous nous félicitons sur ce point de l'approche adoptée par le Gouvernement soudanais en vue de parvenir à un accord de paix avec les rebelles et, en particulier, nous accueillons avec satisfaction le fait que Khartoum ait annoncé, en tant que première mesure du processus politique, la cessation unilatérale des opérations armées au Darfour. La situation dans cette région du Soudan reste très complexe mais, globalement, la vague de violence s'est quelque peu atténuée.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la position de toute une série de groupes rebelles, qui continuent de refuser de participer au processus politique. Nous formons l'espoir qu'au moment de la phase consultative, préalable à la reprise des négociations, ces groupes rebelles reviendront sur leur position, de façon que le processus politique soit véritablement inclusif et intégré. Il est nécessaire de continuer à faire pression sur les dirigeants des groupes rebelles et à leur montrer qu'ils ont plus à gagner de la paix que de la guerre.

Les bonnes intentions ne prendront jamais corps tant que les parties n'auront pas conclu un accord bilatéral de cessez-le-feu et que le processus de désarmement et de démobilisation des rebelles n'aura pas commencé. Tant que l'on ne progressera pas sur le volet du dialogue interdarfourien, il sera impossible d'améliorer la situation humanitaire et les forces de l'Union africaine et de l'ONU ne pourront pas mener à bien leur mission de maintien de la paix au Darfour.

Nous sommes très préoccupés par le retard mis à déployer pleinement la MINUAD. La liste des pays prêts à fournir des contingents et du matériel à la MINUAD, qui a été élaborée par l'ONU et l'Union africaine, en consultation avec le Gouvernement soudanais, n'a malheureusement toujours pas été totalement approuvée. Nous comptons que les problèmes encore en suspens liés au déploiement de cette opération sans précédent et importante à bien des égards, seront très rapidement réglés, y compris en ce qui concerne le fonctionnement des mécanismes interinstitutions nationaux créés à cette fin à Khartoum.

Nous espérons que les dirigeants soudanais, comme toutes les parties concernées, mettront tout en œuvre pour coopérer avec l'ONU et l'Union africaine dans le cadre de l'effort de paix au Darfour.

Toutes les menaces proférées à l'encontre des soldats de la paix, quelles qu'elles soient, sont bien entendu inadmissibles. Le règlement de la question du Darfour doit passer, entre autres, par la mise en œuvre d'un accord de paix global et par une amélioration de la situation régionale au plan de la sécurité mais aussi pour ce qui est des relations entre le Soudan, le Tchad et la République centrafricaine. Le respect inconditionnel des accords passés dans ce domaine par les États de la région permettrait de favoriser les progrès.

M. Biaboroh-Iboro (Congo) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette réunion importante sur le Darfour et dire à M. Eliasson, à qui nous renouvelons notre soutien dans l'accomplissement de sa lourde et délicate mission, que nous avons pris bonne note des faits récents intervenus dans la situation sur le terrain, ce qui ne nous rassure pas, loin s'en faut.

Déjà, lors des consultations du 14 novembre dernier, M. Guéhenno nous avait édifiés sur ses contacts à Addis-Abeba, et sur l'état de préparation de la force hybride, lequel du reste est très avancé. Nous prenons acte des informations qu'il vient de nous livrer à l'instant. Ce tableau nous permet de dire que le Conseil est désormais suffisamment informé sur tous les contours de cette opération Union africaine-ONU et sur les comportements des différents acteurs.

À la lumière de ces mises à jour, et de l'examen du rapport du Secrétaire général (S/2007/653), ma délégation voudrait faire les observations suivantes.

Nous partageons l'avis du Secrétaire général lorsqu'il déclare dans son rapport que :

> « le Darfour se trouve à la croisée des chemins avec, d'un côté, l'escalade de la violence et, de l'autre, une chance pour la paix, grâce à l'ouverture de négociations politiques et au déploiement d'une force de maintien de la paix qui peut aider à faire une différence. » (*S/2007/653, par. 31*)

C'est donc, du point de vue de ma délégation, un moment décisif que les acteurs du conflit devraient pouvoir saisir, ce qui n'est pas toujours le cas. En effet, tout en reconnaissant l'existence de nombreuses avancées, en particulier depuis l'adoption de la résolution 1769 (2007), l'on ne peut qu'être profondément préoccupé par les nombreux problèmes qui perdurent, notamment le climat d'insécurité, les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire.

Aussi, ma délégation condamne-t-elle le climat d'insécurité qui continue de prévaloir au Soudan, notamment sur l'ensemble du Darfour avec la persistance des attaques perpétrées contre les civils, les personnels de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) et des organisations humanitaires. À cet égard, elle demande la publication des résultats de l'enquête sur l'attaque du camp de la MUAS à Haskanita et la traduction devant les tribunaux des auteurs de ce crime crapuleux.

Elle condamne de même toutes les tentatives visant à saper le processus de paix, notamment le refus de certains mouvements rebelles de participer aux négociations de Syrte, ainsi que les atermoiements des parties visant à compromettre le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). À ce sujet, le Conseil devrait faire preuve de fermeté et d'impartialité, pour mieux se faire entendre.

À l'occasion du Sommet du Conseil qui s'est tenu le 25 septembre dernier, le Congo, faut-il le rappeler, soulignait déjà la nécessité de saisir toutes les chances présentées par l'adoption de la résolution 1769 (2007). C'est ici l'occasion pour ma délégation de réitérer cet appel en demandant aux États qui ont une quelconque influence sur les parties de les inciter à choisir le chemin qui conduit à la paix. Il serait en outre hautement souhaitable que tous les efforts se fassent sous la coordination des Nations Unies et de l'Union africaine, afin de faire entendre la même voix à toutes les parties au conflit.

Il s'agit plus que jamais, comme le disait déjà le Ministre des affaires étrangères du Congo à l'occasion du débat général de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, de tout mettre en œuvre en vue d'accélérer le rythme de la mise en œuvre des trois volets prioritaires soulignés par la réunion de haut niveau sur le Darfour, tenue le 21 septembre dernier.

D'abord le dialogue politique. L'initiative de Syrte, qui marque la reprise du dialogue entre les parties, devrait être soutenue. Ce dialogue inclusif ne pourra être productif que si l'autre versant du conflit soudanais connaît lui aussi une évolution positive. À cet égard, il conviendrait de mettre un accent particulier sur la mise en œuvre de l'Accord de paix global, en appelant au règlement des contentieux par le dialogue et à la reprise de la pleine participation de l'Armée populaire de libération du Soudan au Gouvernement d'unité nationale. Au cas où cela s'avérerait nécessaire, tout recours à des sanctions devrait prendre en compte la règle de l'impartialité totale vis-à-vis des parties.

Ensuite, le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) : le déploiement de la MINUAD au Darfour est sans doute la seule garantie de restauration de la paix au Darfour. Il n'y a pas d'autres alternatives. Pour ce faire, il est indispensable de déployer une force robuste et crédible capable d'assurer efficacement la protection des civils et de garantir l'application des engagements pris.

À cet égard, nous exprimons nos inquiétudes sur les difficultés à adopter le budget de la MINUAD. Le Congo, qui est prêt à apporter sa modeste contribution en mettant deux compagnies d'infanterie à la disposition des Nations Unies et de l'Union africaine dans le cadre de la MINUAD, voudrait faire écho à l'appel lancé aux États Membres par le Secrétaire général pour qu'ils fournissent les compagnies de transport de taille moyenne et les unités d'hélicoptères nécessaires, dont l'absence pourrait gravement compromettre la capacité d'intervention de la mission.

Le Congo voudrait également en appeler au Gouvernement soudanais afin qu'il continue de coopérer avec les Nations Unies et l'Union africaine en favorisant le déploiement de la force hybride dans les meilleurs délais. Nous saluons les mesures qu'il a déjà prises en instaurant un cessez-le-feu unilatéral à la veille des pourparlers de Syrte. Cette coopération, que nous appelons de tous nos vœux, devrait se traduire par la facilitation de toutes les procédures, y compris l'acceptation de la composition des troupes, l'acquisition des terrains ou l'octroi des autorisations de survol aux avions de l'ONU.

Enfin, l'assistance humanitaire. Ici, il nous suffira de citer le Secrétaire général qui, dans son rapport, relève particulièrement

« les souffrances du peuple du Darfour, qui vit toujours sous la menace de la violence et de l'insécurité et se morfond encore dans les camps, 17 mois après la signature de l'Accord de paix pour le Darfour ». (S/2007/653, par. 34)

Ayant simplement à l'esprit l'image de ces enfants, de ces femmes et de ces hommes désemparés du Darfour, le Congo a compris où se trouve son devoir. C'est pourquoi il appuiera toutes les initiatives allant dans le sens de la promotion du dialogue et de la paix au Darfour, mais aussi toute autre mesure contraignante impartiale si cela s'avérait nécessaire.

M. Arias (Panama) (*parle en espagnol*) : Avant tout, permettez-moi de vous remercier personnellement, Monsieur le Président, ainsi que la délégation indonésienne, pour l'initiative que vous avez prise d'organiser ce débat et d'avoir fourni à tous les Membres de cette Organisation l'occasion de réfléchir à la situation qui règne au Darfour. Je tiens également à remercier S. E. M. Jan Eliasson et le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Marie Guéhenno, de leurs exposés sur les progrès accomplis dans le processus politique et le déploiement de l'Opération hybride.

Il n'est guère possible de parler de la crise au Darfour sans insister, comme l'a fait M. Eliasson, sur le fait que l'on ne parviendra à la paix que par le biais d'un processus politique de concertation. Voilà pourquoi nous voulons indiquer clairement que nous appuyons pleinement les efforts diplomatiques de la médiation des Ambassadeurs Eliasson et Salim.

En ce qui concerne la réunion de Syrte, nous sommes au nombre de ceux qui l'estiment réussie, car elle a permis de faire un premier pas vers la réconciliation. À notre avis, il est indispensable de maintenir le rythme des négociations, et nous appuyons les consultations réalisées par l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation, à plusieurs endroits de la région, en vue d'associer les groupes rebelles qui n'y ont pas participé.

S'agissant de l'Opération hybride, nous nous félicitons des efforts de nature technique déployés par l'Union africaine et l'ONU. Nous remercions les pays qui, dans un esprit de solidarité, ont fourni des contingents pour accomplir cette tâche difficile. Nous nous associons à nos préopinants pour dire que les retards pris dans l'obtention des contingents nous préoccupent. Dans ce contexte, nous proposons d'encourager les échanges entre les membres du Conseil, les parties au conflit, l'Union africaine et les pays fournisseurs de contingents, et nous demandons à ce que l'on ne perde pas de vue le fait que le principal objectif de l'Opération hybride est la pacification du Darfour.

Le Panama faisait partie des délégations qui estimaient essentielle la participation du représentant du Gouvernement du Soudan à la présente séance. Son engagement vis-à-vis du processus politique nous conforte dans notre position, mais le fait que nous ne l'ayons pas entendu faire suffisamment référence à la crise politique dont souffre la population du Darfour nous inquiète. Le temps déjà consacré par cette Organisation à la crise au Darfour ne peut se mesurer par une cessation du conflit militaire entre le Gouvernement et les rebelles, on ne peut le mesurer qu'à l'aune des terribles souffrances de la population du Darfour. À cet égard, nous sommes préoccupés de constater que le représentant du Soudan n'a pas décrit de manière suffisamment claire et précise les problèmes présentés par M. Guéhenno sur la composition de la force hybride et sur les négociations d'un accord sur le statut des forces.

Ce qui est en jeu, ce n'est pas le sort des États membres de ce Conseil ou de leurs citoyens : ce qui est en jeu, c'est le sort du Soudan et de sa population, dont le maintien de la sécurité et de la tranquillité incombe principalement au Gouvernement du Soudan. Si l'on n'observe pas, à l'avenir, un changement notable dans l'engagement du Gouvernement soudanais, non seulement vis-à-vis du processus politique, mais aussi de la protection de la population du Darfour et de la possibilité que la communauté internationale puisse la protéger dans la mesure du possible, ce Conseil et cette Organisation se verront dans l'obligation de prendre des mesures différentes de celles prises à ce jour.

M. Ripert (France) : Je voudrais à mon tour remercier M. Guéhenno et M. Eliasson pour leurs exposés. En commençant, je voudrais réaffirmer le plein soutien de la France à leurs efforts, comme à ceux du Secrétaire général, en vue de trouver, de concert avec l'Union africaine, une issue à la crise du Darfour.

L'échéance prévue pour le transfert d'autorité de la Mission de l'Union africaine au Soudan à de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) est aujourd'hui très proche. Cette échéance a été fixée par la résolution 1769 (2007), adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité. Il est

donc de notre responsabilité d'aider le Secrétariat et l'Union africaine à tenir cette échéance. Nous devons en outre nous assurer que la nouvelle opération sera suffisamment robuste et dissuasive pour que le drame d'Haskanita, que nous avons condamné avec la plus grande fermeté, ne puisse pas se reproduire.

La délégation française salue les pays qui ont d'ores et déjà accepté d'envoyer des troupes dans le cadre de la liste établie par les Nations Unies et l'Union africaine. Elle en appelle aux pays qui pourraient fournir à la MINUAD les capacités spécialisées qui font encore défaut.

Nous voudrions aussi rendre hommage au Secrétariat et à l'Union africaine pour leur souci constant de consulter les autorités soudanaises. Le Secrétaire général adjoint en a rappelé tout à l'heure les nombreuses étapes. Il n'est plus temps de renégocier les arrangements convenus, il s'agit de les mettre en œuvre dans la transparence.

La France appelle à la pleine coopération du Gouvernement soudanais avec les Nations Unies et l'Union africaine pour parvenir à la mise en place de la MINUAD. La coordonner en juin dernier a été un pas dans la bonne direction, et le Conseil l'avait salué. Il est temps aujourd'hui pour les autorités soudanaises de traduire cet accord dans les faits, car les Nations Unies et l'Union africaine ont fait tout ce qui leur était possible pour tenir compte des préoccupations du Gouvernement soudanais, tout en préservant un degré satisfaisant d'efficacité à la force.

Les termes du débat sont clairs. Ils ont été parfaitement posés et détaillés par le Secrétaire général adjoint. Il s'agit aujourd'hui pour le Gouvernement soudanais de prendre ses responsabilités et de démontrer qu'il accepte réellement, comme il s'y était engagé auprès du Conseil de sécurité, le déploiement de la force hybride.

L'heure n'est plus à la procrastination. Il en va de la sécurité et du bien-être de centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, dont le seul espoir repose aujourd'hui sur l'ONU et l'Union africaine. Il en va aussi de la crédibilité et de l'efficacité de notre Conseil dans sa capacité de préserver la paix et la sécurité internationales.

S'agissant du processus politique, nous saluons le lancement à Syrte des négociations sous l'égide des comédiateurs de l'Union africaine et de l'ONU, M. Jan Eliasson et M. Salim Ahmed Salim. Il est de la responsabilité de toutes les parties d'en assurer le succès, en respectant une cessation des hostilités et en participant aux pourparlers.

Concernant le cas particulier de M. Abdul Wahid Mohamed al-Nur, la France ne ménage aucun effort pour le convaincre de rejoindre le processus. Nous prenons nos responsabilités, et nous prendrons nos responsabilités, comme nous appelons toutes les parties à le faire.

Ma délégation reconnaît la contribution importante apportée par le Gouvernement autonome du Sud-Soudan et les acteurs régionaux au processus conduit par l'ONU et l'Union africaine. Les premiers résultats obtenus à Syrte et à Juba sont encourageants. Nous souhaitons toutefois encourager tous les acteurs à continuer d'œuvrer de concert, en liaison permanente avec les comédiateurs, qui dirigent l'ensemble du processus. Je voudrais enfin exprimer l'appui de la France au choix des comédiateurs d'associer étroitement la société civile du Darfour au processus politique.

Sur le plan humanitaire, nous ne pouvons nous résigner au recul de la liberté de l'accès humanitaire, alors que plus de quatre millions de personnes, soit les deux tiers de la population du Darfour, ont besoin d'assistance. Ma délégation se réjouit de la prochaine visite au Soudan du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. John Holmes, qui permettra de faire utilement le point sur la mise en œuvre du Communiqué conjoint du 28 mars. Nous avons reçu avec beaucoup d'inquiétude les informations du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, faisant état de relocalisation forcée de personnes déplacées du sud du Darfour. Nous devons rappeler notre attachement au caractère volontaire des retours, conformément au droit international humanitaire. Nous appelons également toutes les parties à respecter le caractère civil des camps de déplacés.

Pour terminer, je voudrais rappeler l'importance que la France attache à la lutte contre l'impunité, qui ne saurait être négligée compte tenu de la gravité des crimes qui ont été commis au Darfour. Le Conseil aura prochainement l'occasion de revenir sur cette question avec le Procureur de la Cour pénale internationale. Nous rappellerons alors notre engagement total, pour que la justice suive son cours.

M. Matulay (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'associer aux orateurs précédents qui ont remercié l'Envoyé spécial,

M. Eliasson, de son exposé détaillé. C'est toujours un plaisir pour ma délégation de l'accueillir parmi nous quelle que soit la mission que l'ONU lui confie. En même temps, nous voudrions remercier le Secrétaire général adjoint, M. Guehénno, pour son exposé très utile sur le déploiement de la force hybride au Darfour.

La Slovaquie se félicite de l'ouverture des pourparlers de paix à Syrte, sous l'égide de l'ONU et de l'Union africaine (UA). Nous voudrions en particulier féliciter, pour leurs efforts conjoints, les deux envoyés spéciaux, qui n'ont cessé de promouvoir un règlement politique négocié du conflit au Darfour. La communauté internationale ne doit ménager aucun effort pour faire avancer le processus. Nous appuyons pleinement la médiation de l'Union africaine et de l'ONU et espérons que le processus de Syrte aboutira à un règlement politique durable au Darfour.

Nous sommes heureux que tant l'UA que l'ONU aient fait du Darfour leur priorité absolue. Les efforts conjugués des deux organisations à cet égard sont très encourageants. En même temps, nous nous félicitons de l'engagement diplomatique actif de plusieurs partenaires régionaux et internationaux. Bien que le processus politique et les efforts de maintien de la paix se soient avérés extrêmement difficiles et éprouvants, nous continuons de penser qu'il ne peut pas y avoir de solution militaire au conflit.

Sans aucun doute, la situation au Darfour est à la croisée des chemins. Face à une situation politique et sécuritaire très fragile sur le terrain et à une situation humanitaire qui se dégrade, la communauté internationale doit prendre des mesures urgentes pour changer le destin de la population du Darfour, qui a déjà trop souffert au cours des quatre dernières années et demie. Il est devenu évident que pour sortir du statu quo, le Soudan doit coopérer pleinement et s'engager véritablement.

Pour faire aboutir le processus de paix, il demeure essentiel de faire cesser immédiatement les actes de violence commis par toutes les parties et d'élargir la participation aux pourparlers de paix. Nous encourageons tous les mouvements rebelles à participer pleinement au processus de paix. De même, il importe de renouveler l'appel lancé par le Conseil de sécurité à toutes les parties pour qu'elles se mettent d'accord d'urgence sur une cessation des hostilités et de la mettre en œuvre. À cet égard, nous appelons également toutes les parties à respecter de bonne foi les décisions du Conseil, ainsi que leurs engagements en ce qui concerne la protection des civils.

La date butoir fixée pour le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) en vertu de la résolution 1769 (2007) se rapproche. Le Conseil a autorisé le déploiement d'une force robuste et efficace, qui serait en mesure de modifier réellement la situation sur le terrain. Pour y parvenir, il sera indispensable de trouver les unités de transport et d'aviation manquantes, ainsi que de déployer sur le terrain les unités techniques et d'ingénierie essentielles. Il est clair que la MINUAD ne peut pas être déployée si elle ne reçoit pas l'appui de tous les États Membres.

En même temps, la MINUAD ne sera pas un succès si toutes les parties, et principalement le Gouvernement soudanais, ne coopèrent pas suffisamment. Malheureusement, pendant les deux années au cours desquelles nous avons siégé au Conseil de sécurité en tant que membre non permanent, nous avons constaté une méfiance subjective de la part du Soudan et assisté à des tentatives répétées de sa part de retarder le déploiement d'une force de maintien de la paix plutôt qu'à une réelle coopération. Dans les conditions actuelles, alors que la situation sur le terrain requiert une réponse immédiate de l'ONU, il est à notre avis inacceptable de tergiverser sur le choix des fournisseurs de contingents à la MINUAD qui seront autorisés à participer à cette opération cruciale de maintien de la paix. C'est pourquoi nous appelons le Gouvernement soudanais à donner sans tarder son accord sur la composition proposée de la force et donc à autoriser l'ONU et l'UA à accélérer et à achever le processus de déploiement de la MINUAD.

En outre, la communauté internationale, en coopération avec le Gouvernement soudanais, doit prendre davantage de mesures pour remédier à la situation humanitaire alarmante dans les camps de personnes déplacées. Nous demandons instamment à toutes les parties au Darfour de mettre fin aux violations et de réaffirmer leur engagement à respecter pleinement le Communiqué conjoint sur la facilitation des activités humanitaires.

Pour terminer, étant donné qu'il n'y a pas de paix sans justice, je voudrais souligner notre plein appui aux enquêtes et poursuites judiciaires à l'encontre des auteurs de crimes commis au Darfour qui relèvent de la compétence de la Cour pénale internationale (CPI). Nous voudrions rappeler que conformément à la

résolution 1593 (2005), tous les États, y compris le Soudan, doivent coopérer pleinement avec la CPI et son Procureur et leur accorder toute l'aide nécessaire. Nous attendons avec intérêt l'exposé que le Procureur de la CPI présentera le mois prochain au Conseil de sécurité.

Les efforts actuels menés par l'équipe de médiation de l'UA et de l'ONU, ainsi que l'engagement des deux organisations à déployer l'opération hybride, ouvrent la perspective d'un aboutissement longtemps attendu et la possibilité de sortir du cercle vicieux de la violence au Darfour. La Slovaquie continue d'appuyer pleinement cet objectif important.

M. Spatafora (Italie) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux autres orateurs qui ont remercié l'Envoyé spécial Jan Eliasson et le Secrétaire général adjoint Jean-Marie Guéhenno pour leurs exposés très lucides, ciblés et clairs et, de façon plus générale, pour le travail véritablement exceptionnel qu'ils accomplissent. C'est un grand plaisir de voir M. Eliasson ici et d'observer comment, dans son approche de la situation au Soudan et au Darfour, il est animé à la fois de passion et de compassion, ce qui est le juste mélange dans la vie, la politique et les affaires internationales.

Pour des raisons de temps, je ne répéterai pas ce que d'autres orateurs avant moi ont dit, en particulier les Ambassadeurs de la France et du Royaume-Uni. Mais je voudrais simplement préciser que l'Italie approuve pleinement et appuie vivement leurs évaluations et leurs indications sur la voie à suivre. Je pense que tous les membres du Conseil de sécurité ont en commun l'objectif de renforcer l'action du Secrétaire général, et donc de renforcer l'action de son représentant. Selon moi, il est très important qu'il sache, comme, j'en suis persuadé, le peuple soudanais le sait, que nous l'appuyons tous dans ce qu'il dit et dans ce qu'il fait, dans les messages qui envoient et dans les demandes d'action qu'il adresse. Je crois que c'est très important.

J'ai été réellement frappé par les propos du Secrétaire général adjoint Guéhenno. Habituellement, il est plutôt calme et discret alors que, cette fois, il a été catégorique et son message alarmant. Si nous l'avions entendu tenir de tels propos il y a six mois, cela nous aurait déjà vivement inquiétés. Alors, un mois avant le transfert de l'autorité et le déploiement de la MINUAD, cela nous met en état d'alerte rouge. Il est véritablement alarmant d'entendre parler d'options de repli un mois avant le transfert. J'espère que cette position de repli, comme d'autres l'ont dit, ne sera pas nécessaire.

Il n'y va pas seulement du sort de la population soudanaise, c'est-à-dire des victimes sur le terrain. Comme l'a dit l'Ambassadeur Ripert, c'est également la crédibilité de l'ONU et du Conseil de sécurité qui est en jeu. Car les médias du monde entier considèrent que nous ne sommes pas capables de gérer la situation. Voilà le problème.

J'ai été très heureux d'entendre l'Ambassadeur Mohamad mettre l'accent sur l'adhésion totale du Gouvernement soudanais au processus politique. À mon avis, cela est capital. Il a également parlé de l'appui illimité dont bénéficient l'ONU, l'Envoyé spécial de l'ONU et, bien sûr, l'Envoyé spécial de l'Union africaine. Je pense que cela est très encourageant.

S'agissant d'autres questions, il est frappant de constater que les propos du Secrétaire général adjoint Guéhenno et de l'Ambassadeur Mohamad sont diamétralement opposés. L'un a dit le contraire de l'autre.

Nous ne disposons que d'un mois. Si nous voulons tenir les délais, il faut que toutes les divergences aient été aplanies dans les 10 prochains jours. Sinon, il sera impossible d'agir, même progressivement, sur le terrain. Comme l'a dit l'Ambassadeur Mohamad, ce n'est probablement pas au Conseil de sécurité qu'il appartient de régler les moindres détails techniques de tous les arrangements. En revanche, il est opportun que le Conseil de sécurité sache clairement ce qu'il en est lorsqu'un Représentant permanent dit le contraire d'un Secrétaire général adjoint. Je pense que nous avons besoin de clarté et que nous devons réfléchir à la manière de régler les détails.

Comme nous n'avons que très peu de temps, je signalerai simplement – sachant que l'Italie s'apprête à assumer la présidence du Conseil de sécurité, et je pense que mes collègues seront d'accord avec moi – que, dès la semaine prochaine, les parties prenantes devront impérativement travailler sur la base d'un dispositif tripartite. Il conviendrait donc d'organiser, au cours de la première semaine ou quinzaine du mois, une réunion spéciale afin d'examiner la manière dont les divergences ont été aplanies. Comme cela a été dit, nous ne pouvons plus nous permettre de perdre davantage de temps. Je suis prêt et disposé à adapter le

programme de travail du Conseil pour que nous puissions faire toute la lumière sur ce point et cette question, dont dépend notre crédibilité.

M. Christian (Ghana) (*parle en anglais*) : À notre tour, nous remercions l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Jan Eliasson, de son exposé et saisissons cette occasion pour le féliciter, lui-même et son homologue de l'Union africaine, M. Salim Ahmed Salim, du bon déroulement des pourparlers de paix pour le Darfour qui ont eu lieu le mois dernier en Libye, malgré des obstacles de taille. Ma délégation remercie également le Secrétaire général adjoint Guéhenno de sa déclaration.

Nous nous réjouissons surtout que la fermeté des Envoyés spéciaux et leur détermination d'aller de l'avant aient empêché que la rencontre n'avorte suite aux violentes attaques lancées à un moment délicat des préparatifs par certains éléments armés contre des soldats de la paix de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS), dans la base de Haskanita, située dans le sud du Darfour. Ma délégation est très désireuse de connaître les détails de ce regrettable incident, qui montre une fois encore à quel point il est nécessaire et urgent que les parties s'acquittent de bonne foi des obligations conférées par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 1591 (2005) et 1769 (2007).

Le Ghana attend avec impatience la prochaine série de pourparlers et est convaincu que les progrès accomplis à Syrte, et surtout les précieux enseignements tirés, permettront de préparer et de conduire avec succès les négociations. À ce sujet, nous félicitons les Envoyés spéciaux d'être à l'écoute des parties de la base et de s'évertuer à les associer directement aux pourparlers.

Cette démarche novatrice prouve qu'il est véritablement possible d'aider la population à prendre en main le processus de paix au Darfour et, ainsi, de pousser les dirigeants sur la voie d'une paix durable. Nous espérons que cette leçon ne sera pas perdue pour les chefs rebelles qui ont refusé d'assister à la rencontre de Syrte, contrairement aux vœux et aux attentes de la communauté internationale. Toutes les parties au conflit doivent comprendre que le but ultime du processus de paix au Darfour est d'assurer le bien-être de la population.

Par conséquent, toute nouvelle fragmentation des groupes rebelles ne peut qu'être nuisible, qu'elle résulte des rapports de force internes ou de facteurs extérieurs. En l'état actuel des choses, aucune partie n'a toutes les cartes en main et il est impératif que le peuple soudanais fasse bloc autour de sa volonté commune de vivre dans un pays uni, pacifique et prospère.

Malgré les revers accusés par les pourparlers de Syrte, le Ghana est d'avis que la rencontre a permis de faire grandement avancer le processus de paix. La reprise du dialogue a singulièrement profité du fait que le Gouvernement soudanais a annoncé la cessation des hostilités, ce dont il y a lieu de se féliciter. Nous rendons hommage aux autorités soudanaises pour cette décision audacieuse et engageons vivement les rebelles à rendre la pareille et à prendre une part active au dialogue afin de traiter les causes profondes du conflit.

Certes, les parties auront du mal à trouver un terrain d'entente sur les questions centrales de la sécurité, du partage du pouvoir et de la distribution des richesses si elles ne sont pas prêtes à faire des compromis. En revanche, on ne peut ignorer le fait que, dans le contexte actuel, la détérioration de la situation humanitaire met en péril la vie de millions de personnes déplacées. Voilà pourquoi nous devons travailler sans relâche pour faire en sorte que les secours arrivent sans encombre à ceux qui en ont besoin et que toutes les dispositions nécessaires soient prises pour que les personnes déplacées retournent chez elles en toute sécurité.

Dans le même temps, il faut tout mettre en œuvre pour faire durer la cessation des hostilités annoncée par le Gouvernement soudanais, et ce en déployant dans les temps l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Ma délégation se réjouit des préparatifs engagés dans ce sens. Nous sommes néanmoins préoccupés par le retard que semble accuser le processus du fait que certaines questions essentielles ne sont toujours pas réglées. Il est dans l'intérêt de toutes les parties concernées que la MINUAD soit déployée sans délai et nous les prions instamment de ne pas perdre de vue leurs obligations découlant de la résolution 1769 (2007).

Pour terminer, ma délégation est d'avis que les événements récents ont fortement mis en relief les conditions requises à ce stade pour que le processus de paix progresse sur tous les fronts. Les mois à venir détermineront s'il existe une volonté politique suffisamment grande pour avancer sur la voie d'une paix et d'une stabilité durables au Darfour.

M. Verbeke (Belgique) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Jan Eliasson, pour son exposé relatif aux pourparlers de paix au Darfour ainsi que le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Marie Guéhenno, pour son rapport sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD).

Ce rapport est accablant. Dans les remarques qui suivent, je me concentrerai toutefois sur la piste politique. Nous partageons l'analyse, elle aussi préoccupante, faite dans le dernier rapport du Secrétaire général (S/2007/653) selon laquelle les conditions de sécurité au Darfour continuent de se détériorer tandis que les pourparlers de paix entre le Gouvernement soudanais et les mouvements rebelles éprouvent le plus grand mal à décoller, et ce malgré les efforts incessants tant des Nations Unies que de l'Union africaine.

Le cycle de violence sur le terrain a pour conséquence d'aggraver la situation humanitaire. Pour enrayer cette violence, une solution politique à la crise s'impose. Le succès de cet accord constitue en effet le fondement d'une paix durable au Soudan, en parallèle avec la bonne mise en œuvre du traité de paix entre le Nord-Soudan et le Sud-Soudan. En œuvrant à un Soudan stable, c'est à la stabilité régionale de l'Afrique de l'Est que nous œuvrons.

La Belgique constate que les nombreux efforts mis au service des pourparlers de paix au Darfour – le processus de Syrte – ne se sont pas encore traduits par des avancées concrètes dans la recherche d'une solution négociée. Nous estimons qu'il existe un préalable indispensable au succès des négociations, à savoir la cessation stricte et immédiate des hostilités par toutes les parties.

Un mécanisme de surveillance efficace doit par ailleurs accompagner le dépôt des armes. Il revient aux parties de s'engager pleinement, sans faux-semblants, dans la recherche d'un compromis durable. Il s'agit ici d'un devoir, d'une obligation prescrite par notre Conseil, et non pas seulement d'une option.

La Belgique appelle dès lors instamment le Gouvernement soudanais ainsi que l'ensemble des mouvements rebelles à s'impliquer sans plus attendre dans les négociations de paix, de même qu'à associer à leurs discussions toutes les composantes de la société civile – entre autres, les chefs tribaux, les représentants des personnes déplacées, les mouvements de femmes. Ainsi l'assise populaire la plus large possible sera-t-elle conférée aux pourparlers et le compromis négocié bénéficiera-t-il d'un soutien solide et durable.

Outre l'évolution du processus politique, la Belgique déplore les retards qui se dessinent au niveau du déploiement du dispositif d'appui renforcé et de la MINUAD. Aux côtés des négociations de paix, cette force hybride constitue pourtant l'autre face de la stabilisation au Darfour.

Il revient aux autorités soudanaises d'en faciliter au la mise en œuvre sans conditions, conformément à la résolution 1769 (2007) et aux appels consécutifs formulés en ce sens par le Conseil. Le fait que le Secrétaire général adjoint ait déjà dû évoquer les difficiles questions que ce Conseil pourrait être amené à affronter en cas de non-coopération continue de la part du Gouvernement soudanais est inquiétant. Le Conseil devra pourtant assumer ses responsabilités.

La Belgique souhaite enfin rappeler ici son attachement continu à la justice internationale et au combat contre l'impunité. Le Procureur de la Cour pénale internationale nous fera rapport dans quelques jours de l'évolution de ses activités relatives à la situation au Darfour. Nous savons que son constat quant à la coopération des autorités soudanaises est accablant : celle-ci n'a cessé de se dégrader jusqu'à devenir quasiment inexistante, alors que deux mandats d'arrêt ont été délivrés par la Cour, notamment à l'encontre de M. Ahmed Haroun, entre-temps promu au poste de ministre, et que la résolution 1593 (2005) fait obligation au Soudan de coopérer pleinement avec la Cour et le Procureur.

Nous ne pouvons et ne pourrons tolérer que le Gouvernement soudanais demeure indifférent à l'égard des exhortations de la communauté internationale face aux violations graves du droit international humanitaire.

M. Al-Nasser (Qatar) (*parle en arabe*) : J'aimerais tout d'abord exprimer ma gratitude à l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Jan Eliasson, pour ses précieux efforts lors des pourparlers de paix à Syrte, en Libye. J'aimerais aussi remercier le Secrétaire général pour son rapport au Conseil (S/2007/653) et le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Marie Guéhenno, pour son exposé sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD).

S'il faut bien admettre que la mise en œuvre de la résolution 1769 (2007), concernant le déploiement de

l'Opération hybride, a rencontré quelques difficultés, les tentatives pour remédier à ces difficultés sont en soi la preuve qu'un travail a été engagé pour appliquer cette résolution. Le rapport du Secrétaire général fait état de progrès réels dans l'application de la résolution, y compris les démarches du Gouvernement soudanais pour allouer des terres pour des camps pour l'Opération en lieu et place d'autres terres qui n'ont pas pu être attribuées en raison de circonstances imprévues ou parce qu'elles étaient déjà occupées ou étaient propriété privée. On s'est mis au travail également concernant l'application de l'accord sur l'aviation. Tout cela indique le sérieux du Gouvernement, dont s'est félicité le Secrétaire général dans son rapport.

Le Gouvernement a créé un comité ministériel interinstitutions afin de préparer le déploiement de l'Opération hybride. Ainsi, l'ONU doit à son tour assumer sa part pour boucler le cercle de la responsabilité collective de l'application de la résolution. La composition des contingents fournis doit être arrêtée tout en maintenant leur caractère africain, comme il est établi dans la même résolution du Conseil de sécurité. Nous devons accélérer l'approbation des offres africaines présentées au Secrétariat et surmonter les lourdeurs bureaucratiques qui retardent cette approbation. Nous devons prendre en considération les réserves du Gouvernement soudanais étant donné qu'il est la première partie concernée. Nous devons promouvoir le dialogue, la compréhension et une coordination constructive avec ce Gouvernement. D'autre part, la commission pertinente de l'Assemblée générale continue d'avoir des difficultés à estimer le montant des crédits nécessaires pour l'Opération hybride. Tous ces facteurs, combinés, pèsent sur le déploiement de l'Opération.

Je me demande qui devrait être tenu pour responsable du retard dans l'ouverture des financements nécessaires au déploiement de la mission. Pour mettre en place cette opération, le Département des opérations de maintien de la paix doit rapidement boucler les dispositifs d'appui initial et renforcé destinés à la mission. Il n'aurait pas dû négliger cette question à partir du moment où la résolution 1769 (2007) avait été adoptée.

Nous devons mettre fin à la mise en doute et à la critique non constructive d'autrui. Nous devons poursuivre nos efforts de confiance avec le pays hôte concernant l'Opération hybride. D'aucuns croient dans le principe de la complémentarité entre les principales pistes recensées par le Secrétaire général pour traiter la question du Darfour, à savoir les pistes politique, du maintien de la paix et humanitaire. Nous devons prendre garde de ne pas compromettre les résultats déjà acquis. Nous devons maintenir les efforts de confiance et nous ne devons pas mélanger les pistes d'une façon qui serait préjudiciable à l'effort intégré. Nous ne devons pas continuer de blâmer une seule partie et de négliger le rôle négatif que jouent les insurgés et les menaces qu'ils font peser sur la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix et les convois d'aide humanitaire.

L'incident terroriste d'Haskanita qui visait la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) doit nous conduire à envisager sérieusement une enquête sur ce crime odieux dont les auteurs doivent être punis. J'aimerais demander au Secrétariat de nous informer des derniers développements concernant cet acte terroriste.

Le boycottage des discussions tenues à Syrte (Libye) par le Mouvement de libération du Soudan et par le dirigeant du Mouvement pour la justice et l'égalité a posé un obstacle sur la voie de la paix et du processus de paix pour le Darfour. Malheureusement, ces renégats ne sont pas soumis à des pressions suffisantes de la part du Conseil de sécurité, plus particulièrement de certains de ses membres, alors même que ce boycottage a entravé de manière notable et considérable les discussions qui font partie de la feuille de route.

Non seulement ces personnes n'ont pas pris part aux pourparlers de paix, mais elles ont également eu une influence négative sur ceux qui ont participé aux discussions tenues à Syrte et miné le climat positif des réunions. Le Conseil doit prendre les mesures nécessaires contre ceux qui ont fait obstruction au progrès du processus de paix, en envisageant notamment des sanctions ciblées à leur encontre. Nous souhaiterions connaître l'opinion de M. Eliasson en la matière.

Enfin, nous sommes convaincus que si nous unissons nos efforts en vue de parvenir à un accord de paix global pour le Darfour, nous réussirons à éviter nombre de complications considérables, notamment dans le débat actuel sur la composition et le déploiement de l'Opération hybride. Nous devons donc déployer tous les efforts possibles pour faire avancer le processus de paix, pour accorder notre plein appui aux Envoyés de l'ONU et de l'Union africaine et pour

continuer à promouvoir des mesures de confiance avec le Gouvernement d'unité nationale tout en prenant les mesures nécessaires contre ceux qui entravent le processus de paix.

Mme Tincopa (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je voudrais en premier lieu me féliciter de la participation du Représentant permanent du Soudan à la présente séance. Nous remercions également M. Jan Eliasson, Envoyé spécial du Secrétaire général, pour son exposé riche d'enseignements, et nous souhaitons réaffirmer notre appui à ses activités en faveur du dialogue politique concernant le Darfour. Nous remercions également le Secrétaire général adjoint Jean-Marie Guéhenno pour son exposé détaillé.

Le Pérou se félicite des initiatives prises pour instaurer un dialogue politique sur le Darfour, initiatives auxquelles – il faut le souligner – prennent part l'Union africaine et les partenaires régionaux qui se sont joints à l'ONU en vue d'établir un dialogue entre les parties. À la lumière des derniers développements, il est clair qu'il faut persévérer dans nos efforts afin de mettre fin à cette crise et d'instaurer la paix dans la région. Le processus des pourparlers de paix qui a démarré le 27 octobre à Syrte en est l'illustration.

À cet égard, nous jugeons nécessaire de répéter à l'intention des parties que seuls le dialogue politique et les consultations ouvertes permettront de parvenir à une solution globale, viable et durable de la crise du Darfour. Nous estimons aussi qu'il importe de poursuivre les efforts afin que les groupes rebelles qui n'ont toujours pas rejoint le processus le fassent avant le début de la prochaine étape, en assumant leur responsabilité vis-à-vis de la paix et de la stabilité dans la région.

Nous croyons comprendre que les questions abordées par les parties au cours des deux séries de débats – sécurité, partage de la richesse et du pouvoir, questions humanitaires, entre autres – sont complexes et sujettes à controverse entre le Gouvernement et les groupes rebelles. Nous estimons cependant nécessaire que les médiateurs et les parties s'efforcent de parvenir à des accords pratiques et durables qui garantissent la sécurité de la population et la poursuite du processus.

Le démantèlement des milices est une question qui doit faire partie de l'ordre du jour de ces pourparlers. Nous sommes convaincus qu'il faut mettre en place un processus de désarmement des milices Janjaouid qui transcende l'Accord de paix pour le Darfour signé en mai 2006 et qui dispose d'un mécanisme de suivi international garantissant sa mise en œuvre rapide et effective.

Par ailleurs, nous sommes préoccupés par la détérioration continue des conditions de sécurité et par la situation humanitaire. À l'heure actuelle, il faut absolument assurer la protection de la population civile et il faut que les parties cessent les hostilités. Il faut également exiger des parties qu'elles autorisent un accès humanitaire intégral et sans entrave. Nous réaffirmons également la nécessité pour le Gouvernement soudanais et l'ensemble des parties au conflit de coopérer pleinement avec la Cour pénale internationale et son Procureur, conformément aux dispositions de la résolution 1593 (2005).

S'agissant de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), le Pérou est préoccupé par les retards pris dans son déploiement, ce qui risque d'aggraver la détérioration des conditions de sécurité. C'est pourquoi il faut que les échéances fixées soient respectées et que les Casques bleus assument les responsabilités que le Conseil leur a confiées.

Le Gouvernement d'unité nationale doit coopérer afin que toutes les questions en suspens soient réglées, y compris la question des unités de transport aérien et terrestre, et veiller à ce que leur liberté de circulation et de communication ne soit pas restreinte. L'objectif est que le déploiement de l'Opération hybride se fasse avec toute l'urgence requise pour commencer à assurer aux civils la protection qui leur est due.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Indonésie.

Nous nous associons à tous ceux qui ont souhaité la bienvenue à M. Jan Eliasson, Envoyé spécial du Secrétaire général, et le remercions pour son exposé sur le processus politique en cours au Darfour. Nous remercions également le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Marie Guéhenno, de nous avoir présenté une mise à jour sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD).

Il y a un an, le 16 novembre 2006, l'ONU, l'Union africaine et le Gouvernement soudanais convenaient à Addis-Abeba d'œuvrer sur trois grands fronts en vue de régler la crise du Darfour : le processus politique, le déploiement d'une opération de

maintien de la paix et la consolidation du cessez-le-feu. Nous faisons des progrès sur deux de ces fronts – le processus politique et l'opération de maintien de la paix – comme l'indiquent les exposés faits aujourd'hui, lesquels mettent cependant au jour les défis que nous devons encore relever.

Ma délégation reconnaît qu'il peut être nécessaire de laisser plus de temps aux mouvements rebelles pour qu'ils parviennent à trouver un terrain d'entente, ce qui faciliterait la prochaine phase des négociations avec le Gouvernement soudanais. Cela est nécessaire pour faciliter les pourparlers. Nous appuyons l'approche de la Médiation consistant à impliquer la société civile et d'autres acteurs du Darfour, assurant ainsi une assise aussi large que possible au processus de paix. Nous encourageons également les pays de la région à continuer de jouer un rôle constructif en appui au processus politique. Nous insistons sur l'importance de l'appui des États Membres au processus politique et de l'encouragement à donner aux mouvements rebelles pour qu'ils participent aux pourparlers.

Même s'il faut plus de temps, ma délégation est préoccupée par le retard pris dans la cessation des hostilités, ce qui est crucial non seulement pour la population civile du Darfour, mais aussi pour la paix au Darfour, car cela renforcerait la confiance et instaurerait un climat propice aux négociations. Nous nous félicitons donc du cessez-le-feu annoncé par le Gouvernement soudanais.

En dépit des retards accumulés sur le front politique, le volet « maintien de la paix » devrait aller de l'avant selon le calendrier fixé, ce qui permettrait de soutenir le processus politique. C'est pourquoi nous encourageons le Secrétariat à continuer de travailler avec les pays fournisseurs de contingents, notamment en obtenant des moyens de mise en œuvre tels que des capacités de transport terrestre et des hélicoptères. La communauté internationale ne doit pas se désister de l'engagement qu'elle a pris à Addis-Abeba l'année dernière et dans la résolution 1769 (2007) d'appuyer l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. Nous encourageons également le Secrétariat à poursuivre ses consultations avec les autorités soudanaises en vue de parvenir aussi vite que possible à s'entendre sur les questions techniques restantes.

Nous soulignons le point soulevé dans le rapport du Secrétaire général (S/2007/653) à propos des auteurs de l'attaque menée contre la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) à Haskanita il y a deux mois. Cette attaque prouve non seulement qu'il est urgent de déployer une force solide et crédible au Darfour, mais aussi qu'il est nécessaire pour le Conseil de prendre des mesures énergiques contre les auteurs d'attaques semblables. L'Opération hybride a besoin de l'appui intégral du Conseil, et elle le mérite. Les pays fournisseurs de contingents et de forces de police, sur lesquels le Conseil compte pour établir et exécuter son mandat, ne méritent pas moins que notre plein appui.

S'agissant de l'aspect humanitaire du problème du Darfour, nous nous félicitions du fait que le communiqué conjoint de mars 2007 a facilité sensiblement les opérations humanitaires au Darfour, comme l'a indiqué le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Toutefois, nous sommes vivement préoccupés par la poursuite des attaques répréhensibles contre le personnel humanitaire. Nous sommes inquiets de voir que les véhicules appartenant aux organisations non gouvernementales internationales et aux institutions de l'ONU font souvent l'objet d'attaques par des groupes armés non étatiques. Les attaques perpétrées contre tous ceux qui servent la cause de la paix enfreignent non seulement les lois de la guerre, mais touchent aussi nos sensibilités morales, et il ne faut pas permettre qu'elles continuent.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer le soutien résolu de l'Indonésie à l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Jan Eliasson, et à l'Envoyé spécial de l'Union africaine, M. Salim Salim, qui poursuivent leurs efforts dans le processus politique au Darfour.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à M. Jan Eliasson, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Darfour, pour qu'il réponde aux observations faites.

M. Eliasson (*parle en anglais*) : Le résumé que vous avez fait en votre qualité de représentant national, Monsieur, reflète très bien les opinions des membres du Conseil que j'ai entendues. Je souhaite exprimer ma profonde reconnaissance – et je pense parler aussi au nom de mon homologue et ami de l'Union africaine, M. Salim Ahmed Salim – et je vous remercie de ce soutien large et plein que vous avez donné à nos activités. Ceci renforce considérablement notre positon et nous apprécions beaucoup ce témoignage de confiance.

À titre personnel, je tiens aussi à exprimer ici mes remerciements à plusieurs participants avec qui j'ai

travaillé lorsque j'occupais d'autres fonctions. Je suis heureux de les voir dans cette « incarnation », comme l'a dit mon collègue de la Slovaquie.

Je pense qu'il est important de comprendre l'importance de créer des conditions propices à la paix et au processus politique. C'est pourquoi il existe, tout compte fait, une relation entre la situation humanitaire, la situation sécuritaire et les pourparlers politiques. Ils se renforcent mutuellement ou, si la relation est négative, ils se nuisent mutuellement. Je pense donc que nous devons voir ces questions dans leur intégralité.

Je me réjouis aussi que nos collègues de l'Afrique du Sud et de la Slovaquie aient fait part de la situation dans les camps. Si je devais jeter un regard sur mon activité en la matière depuis 11 mois, le principal mot d'avertissement que j'adresserais au Conseil concerne la situation dans les camps. C'est une situation de frustration et de colère. Les membres peuvent imaginer la vie avec des pères qui ne vont pas travailler aux champs, des mères inquiètes de ce qui pourrait se passer si elles vont chercher du bois pour le feu et des jeunes qui grandissent dans certains camps depuis presque quatre ans, poussés à l'extrémisme, et cela alors que des armes entrent dans les camps. Tel est le nouveau danger auquel nous sommes confrontés ainsi que les affrontements tribaux qui représentent de nouveaux phénomènes que nous devons analyser très minutieusement.

Je ne sais pas si les membres le savent, mais plus de gens meurent dans les affrontements tribaux que dans les affrontements entre les unités du gouvernement et les mouvements. Plus de 700 personnes ont été tuées dans des affrontements tribaux cette année. Tels sont les nouveaux dangers et réalités au Darfour que nous devons suivre de très près et dont nous devons empêcher l'explosion.

Les différents points soulevés ici renforcent mon action et celle de M. Salim, qui visent à obtenir l'implication de toutes les parties. Il est très important pour la crédibilité des pourparlers politiques que nous disposions d'une large et pleine participation à ces pourparlers et que tous assument leur responsabilité. J'espère que les représentants des mouvements qui hésitaient à se joindre aux pourparlers tiennent maintenant des débats positifs et constructifs entre eux sur la manière et le moment de rejoindre le processus. Je pense et je crois qu'ils agiront ainsi, d'après certains contacts que j'ai eus. Nous devons disposer d'une masse critique de participants des mouvements pour donner un sens à ces pourparlers; et donc tout ce que les membres du Conseil de sécurité peuvent faire, à titre collectif ou individuel en tant que représentants et qu'États membres, est très important en ce moment.

Nous devons nous attaquer aux problèmes de base du Darfour. L'opération humanitaire coûte 700 millions de dollars et emploie 12 000 personnes. L'opération de maintien de la paix, comme Jean-Marie Guéhenno l'expliquera probablement, est une immense entreprise qui coûte également des sommes énormes. Nous devons pouvoir traiter les questions de base afin de ne pas continuer avec des mesures qui n'abordent pas les causes profondes. Tout ce que le Conseil peut faire pour que les parties s'engagent dans les pourparlers et les préparent est très important.

J'espère aussi que le Gouvernement soudanais dira clairement comment sa délégation est composée et qu'il pourra s'attaquer aux problèmes dont il connaît, je pense, l'existence s'agissant de garantir que la délégation représente un Gouvernement d'unité nationale. Ceci est important, une fois encore, pour la force du processus de négociation.

Il est extrêmement important de parvenir à une cessation des hostilités et je regrette à nouveau que l'absence de certains mouvements n'ait pas rendu possible de dégager un accord authentique sur la cessation des hostilités. Nous saluons la déclaration unilatérale du Gouvernement, et nous espérons que les mouvements suivront maintenant son exemple.

Nous avons évidemment un problème concernant le contrôle car nous ne disposons pas encore des moyens pour l'effectuer. Nous n'avons pas atteint le niveau de déploiement des troupes nécessaire pour avoir un solide mécanisme de vérification et de contrôle, mais j'espère que cela viendra avec le déploiement des troupes. En ce moment, il s'agit d'un engagement politique, engagement que, j'espère, toutes les parties prendront.

Je suis aussi reconnaissant du soutien du Conseil de sécurité à l'inclusion, dans la mesure du possible, des voix de la population du Darfour – de la composante de la société civile. Il était frappant, je dois le dire, de voir l'enthousiasme des représentants de la société civile à la réunion de Sirte. Cette image positive n'est pas ressortie de manière aussi forte dans la presse mondiale, mais cela a été rassurant, pour moi qui avais voyagé énormément au Darfour, visité des camps et des villages dans le pays, d'entendre ces voix

porteuses d'espoir, d'aspirations et de rêves de paix. Je pense que nous devons garder tout le temps à l'esprit ce que la population du Darfour souhaite véritablement. Je suis heureux que nous ayons pu discuter, de manière transparente, de cette participation avec le Gouvernement soudanais et aussi avec les mouvements. Nous souhaitons que leurs voix soient entendues, mais cela évidemment se fera d'une manière propre à ne pas modifier sensiblement la structure des négociations. Toutefois, nous avons certainement besoin de leur voix dans les différents formats de consultations. Nous avons travaillé ensemble, tant avec le dialogue Darfour-Darfour qu'avec notre propre composante des affaires civiles, l'ONU, qui est bien représentée sur le terrain.

Je prends à cœur les conseils de certains sur la recherche d'un médiateur en chef relevant des envoyés spéciaux pour effectuer les négociations quotidiennes. Nous disposons actuellement de deux excellents médiateurs en chef, Taye-Brook Zerihoun de l'ONU et Sam Ibok de l'Union africaine. Nous discuterons de la proposition avancée ici. Je crois comprendre qu'elle va dans le sens de la recherche d'un médiateur en chef conjoint. C'est une proposition intéressante à laquelle nous donnerons suite.

Les menaces de différents mouvements contre des pays nommément désignés sont quelque chose que, moi aussi, je prends au sérieux. Je me rendrai en personne au Darfour après la réunion régionale à Sharm el-Sheikh. J'irai sur le terrain et j'espère rencontrer autant de mouvements que possible. Je serai aussi en contact avec les autres parties prenantes et j'adresserai certainement ce message du respect nécessaire pour les soldats de la paix et l'autorité de l'ONU et de l'Union africaine. C'est une tâche extrêmement intéressante et fascinante, mais également ardue : travailler ensemble dans l'esprit de l'Article VIII de la Charte et permettre à l'Union africaine et à l'ONU de réaliser une tâche commune, tant dans le domaine du maintien de la paix que dans celui des discussions politiques. C'est un théâtre d'opérations difficile, comme nous l'avons vu, dans lequel nous avons choisi de montrer l'importance de cette coopération, mais nous ferons certainement de notre mieux pour faire avancer ce processus. Nous devons également nous souvenir qu'en fin de compte, tout est lié à la volonté politique des parties.

Deux questions ont porté sur les échéances et sur l'application des sanctions. Ce sont les questions les plus difficiles, que j'ai gardées pour la fin.

Il est toujours souhaitable de fixer des échéances et des délais clairs, mais il est également dangereux de fixer des délais artificiels lorsque que nous devons respecter une dynamique politique. M. Salim et moi-même allons tenter de combiner le sentiment d'urgence absolument indispensable à nos efforts pour obtenir une masse critique en matière de représentation aux pourparlers. Nous tiendrons une réunion régionale, qui sera importante, tout autant que l'était la réunion en Érythrée. Après Charm el-Cheikh, nous irons directement sur le terrain et nous travaillerons avec les parties. Il est possible que nous nous trouvions alors dans une situation où une réunion similaire à celle d'Arusha s'avérera nécessaire et souhaitable, et nous espérons que nous passerons ensuite aussi rapidement que possible à des pourparlers sur le fond. Mais je ne pense pas être en mesure de fixer des dates exactes.

Quant à la question de l'application des sanctions, nous pensons qu'il n'appartient pas aux envoyés spéciaux – et je sais que je parle au nom de M. Salim sur ce point également – d'encourager ou de décourager les sanctions. Je prends note de la déclaration présidentielle adoptée le 24 octobre par le Conseil (S/PRST/2007/41), par laquelle il appuie le processus de paix et mentionne les risques qui pourraient saper le processus de paix et les opérations de maintien de la paix, si je me souviens bien du texte. Je peux dire que lorsque je m'entretiens avec le Gouvernement soudanais et les mouvements au cours de mes visites, ils savent fort bien que je vais faire un rapport sur ce que j'ai appris durant ces voyages au Secrétaire général Ban Ki-moon, qui suit ces questions de très près et avec un profond intérêt, mais également que nous allons faire rapport au Conseil de sécurité sur l'évolution de la situation. Cela a généralement un effet, pour dire les choses de manière diplomatique.

Il appartient donc aux États Membres de tirer des conclusions sur la base des faits que nous leur présentons. J'espère que nous sommes maintenant engagés dans un processus où la majorité de ceux qui ont hésité à participer aux pourparlers concluront qu'ils doivent s'y associer pour assurer la paix à leur peuple, et que nous mènerons ensuite des négociations authentiques et rapides. Si ce processus ne suscite aucune confiance, il incombe aux États membres de tirer les conclusions qui leur semblent les plus appropriées et qui contribueront au succès final de ce processus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Eliasson des précisions qu'il a apportées.

Je donne maintenant la parole à M. Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, qui va répondre aux observations formulées et aux questions soulevées.

M. Guéhenno (*parle en anglais*) : Il n'y a eu qu'une seule vraie question de posée; elle concernait les retards dans le déploiement du dispositif d'appui renforcé. Ces retards sont révélateurs des problèmes généraux auxquels se heurte le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), dont le dispositif d'appui renforcé n'est qu'une première étape. Il n'y a pas d'explication unique à ces retards : il y a plusieurs explications qui se combinent.

En premier lieu, il s'est avéré dans certains cas, après que le Département des opérations de maintien de la paix eut effectué des vérifications, que les capacités annoncées par les fournisseurs de contingents n'étaient pas disponibles ou n'étaient pas celles qui avaient été demandées.

Un deuxième aspect concerne les hésitations qui ont été parfois manifestées par les fournisseurs de contingents, car cela retarde l'élaboration des descriptifs de chargement, comme nous les appelons, à savoir le document dont nous avons besoin pour organiser la logistique. Les fournisseurs de contingents semblent parfois hésiter quant à la date du déploiement.

Une troisième série de questions portait sur la coopération entre la MINUAD et le Gouvernement soudanais, coopération réelle ou inexistante selon les cas. Je pense notamment aux retards dans la délivrance des visas indispensables aux missions de reconnaissance nécessaires et aux retards dans l'attribution de zones territoriales où les unités puissent se déployer.

Tous ces facteurs finissent par retarder considérablement la mise en place du dispositif d'appui renforcé. Nous craignons que si ces problèmes se répètent et s'aggravent, comme cela a été décrit dans notre exposé, la mission même de la MINUAD pourrait en être gravement retardée ou handicapée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Guéhenno d'avoir fourni ces précisions.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations officieuses.

La séance est levée à 17 h 50.